COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

I - L'année 2020 : un exercice maitrisé malgré la contrainte de la crise sanitaire **4**

A - La section de fonctionnement 6

1 - les recettes de fonctionnement 6

2 - Les dépenses de fonctionnement 22

B - La section d'investissement 32

1 - les recettes d'investissement 32

2 - Les dépenses d'investissement 37

C - La synthèse sur les conséquences de la crise sanitaire 40

II - La stabilité financière de la Ville assurée **42**

A – Le contrat de Cahors : des engagements partagés toujours d'actualité 42

B – La poursuite du désendettement : un objectif primordial maintenu 43

C – L'analyse des ratios 45

L'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

Depuis la loi NOTRe, ainsi qu'en dispose le code général des collectivités territoriales, une « note brève et synthétique » accompagne le document afin d'en faciliter la lecture et garantir l'efficacité des débats. Celle-ci suit la présentation générale du rapport. Elle bénéficiera de la publicité demandée et sera transmise en Préfecture.

Le document budgétaire suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et de des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le comptable. Les deux comptes doivent être concordants.

La présentation de ce compte administratif 2020 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- de constater le degré de réalisation effective du budget primitif 2020 voté le 5 Juillet 2020 et la décision modificative intervenue le 10 Décembre 2020.

Il apparait au travers de ce compte administratif que les ressources de la Ville sont en cohérence avec ses besoins, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il témoigne ainsi de la stabilité de la trajectoire financière de la Ville, en dépit d'une conjoncture imprévue et difficile. .

L'année 2020 a en effet pris une tournure aussi imprévisible que lourde de conséquences pour l'ensemble du territoire national. Les collectivités ont accompagné leurs administrés dans cette épreuve en apportant des réponses quotidiennes et pragmatiques aux différents défis posés par la crise sanitaire. La Ville a conçu et mis en place un soutien important, entier et durable et a ainsi fait, une nouvelle fois, la preuve de son efficience et de sa réactivité.

Adopté pendant la crise, l'objectif du budget primitif 2020 était double :

- ✓ **faire face aux dépenses nouvelles, urgentes et obligatoires, sans rupture de trésorerie tout en neutralisant au plus vite l'impact prévisible des baisses de recettes,**
- ✓ **pérenniser l'assainissement total des finances de la ville auquel elle était parvenue au terme de la mandature précédente.**

I - L'année 2020 : un exercice sous la contrainte de la crise sanitaire

L'évaluation des dépenses et des recettes, telle que votée au travers du budget primitif, s'est révélée assez juste au regard des réalisations retracées dans le compte administratif.

Les taux de réalisation sont les suivants :

- ✓ en dépenses de fonctionnement : 83,06% ;
- ✓ en recettes de fonctionnement : 100,63% ;
- ✓ en dépenses d'investissement : 73,07% ;
- ✓ en recettes d'investissement : 50,30%.

La gestion de la crise sanitaire a contraint la Ville à apporter de nombreux concours (distribution de masques à toute la population, mise en place d'un centre ambulatoire Covid-19, cellule de crise pour aider les habitants, mise en place d'un centre de dépistage, subventions particulières pour les acteurs engagés de la société civile, suppression de certains droits d'occupation du domaine public). **En dépit de cette situation inédite, la Ville a su rester fidèle aux principes qui dictent son action depuis le début de la mandature précédente :**

- ➢ maîtrise des dépenses ;
- ➢ poursuite de l'investissement ;
- ➢ fiscalité contrôlée ;
- ➢ désendettement.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	134 766 778,70	149 824 563,75	15 057 785,05
Réalisations mouvements d'ordre	6 092 187,82	533 780,29	-5 558 407,53
Résultat de 2019 reporté		20 306 086,62	20 306 086,62
Total	**140 858 966,52**	**170 664 430,66**	**29 805 464,14**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations mouvements réels	29 211 145,56	6 225 129,24	-22 986 016,32
Réalisations mouvements d'ordre	533 780,29	6 092 187,82	5 558 407,53
Résultat de 2018 reporté		13 162 628,78	13 162 628,78
Restes à réaliser	7 267 299,44		-7 267 299,44
Total	**37 012 225,29**	**25 479 945,84**	**-11 532 279,45**

Total	**177 871 191,81**	**196 144 376,50**	**18 273 184,69**

Malgré les circonstances, le budget 2020 enregistre de bons résultats d'exécution. Le résultat de clôture, se stabilise à la hausse par rapport aux années précédentes, et atteint 18 273 184,69 €.

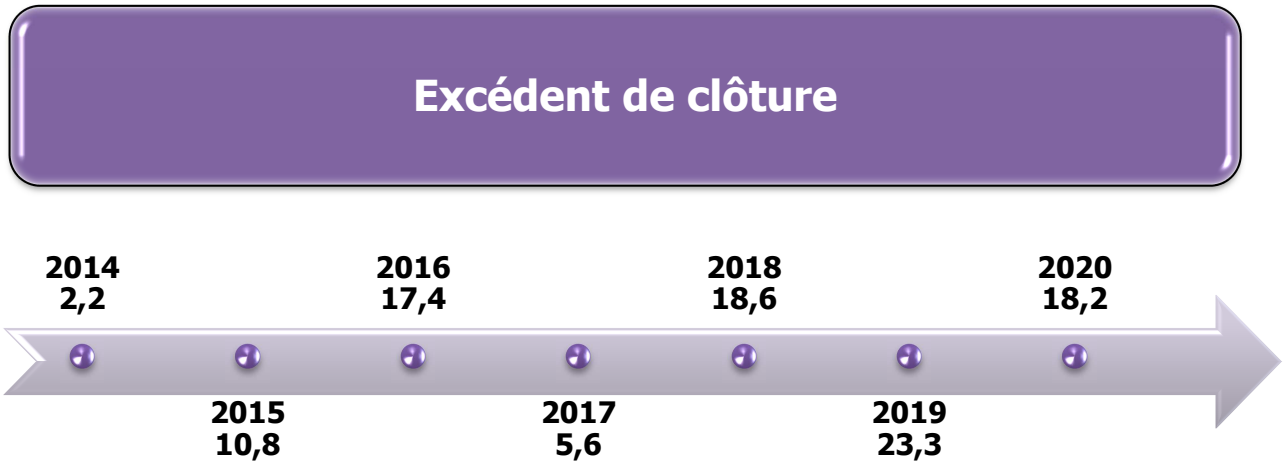

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les recettes de fonctionnement

Par souci de cohérence, les comparatifs opérés se font de compte administratif à compte administratif.

Les recettes réelles et d'ordre de cette section s'élèvent à 170 664 430,66 €. Elles sont en hausse de 0,63% par rapport à 2019.

Les recettes réelles s'élèvent à 149 824 563,75 € (contre 157 040 009,08 € en 2019) auxquelles il faut ajouter :

- ✓ le résultat de l'exercice de 2019 : 20 306 086,62 € repris au budget supplémentaire de l'exercice 2019, comme en dispose la règle de reprise du résultat antérieur,
- ✓ ainsi que les recettes d'ordre : 533 780,29 €. Elles se répartissent de la manière suivante :
  - ❖ les moins-values du patrimoine soit 35 715,69 € (en 2019 : 1 687 579,35€), (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement),
  - ❖ les travaux d'investissement réalisés par les régies municipales soit 498 064,60 € (en 2019 : 849 584,98 €) : ces recettes diminuent du fait de la crise sanitaire.

Le tableau suivant retrace l'ensemble des recettes encaissées par nature.

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
013 : atténuations de charges	1 652 587,69	1 765 222,91
70 : produits des services	12 764 914,81	8 568 214,17
73 : impôts et taxes	120 303 382,07	119 674 438,33
74 : dotations et participations	15 802 759,43	15 250 598,43
75 : autres produits de gestion courante	676 702,75	853 359,59
76 : produits financiers	3 486 688,26	3 482 952,98
77 : produits exceptionnels	2 352 974,07	229 777,34
78 : reprises sur provisions	0,00	0,00
Totaux	**157 040 009,08**	**149 824 563,75**

Ventilation par natures des recettes réelles de fonctionnement 2020

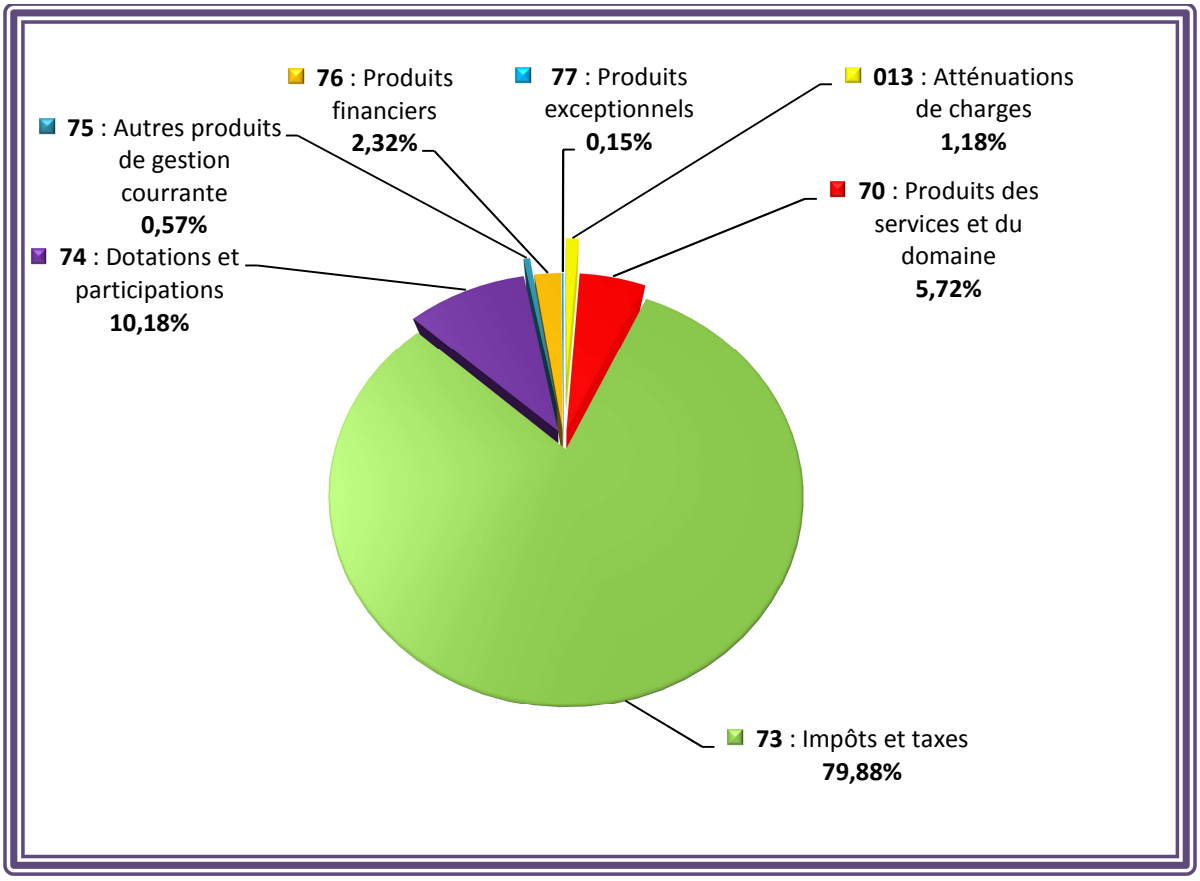

Le tableau suivant retrace l'évolution des recettes, hors fiscalité, opérations financières et dotations. Il concerne donc les produits des services et des subventions.

Chapitres	CA 2019	CA 2020
920 : services généraux des administrations publiques	2 250 750,38	2 063 557,99
921 : sécurité et salubrité publiques	135 164,24	126 021,93
922 : enseignement - formation	4 466 564,60	3 184 679,68
923 : culture	1 258 412,85	1 190 386,98
924 : sport et jeunesse	4 347 671,48	3 506 667,10
925 : interventions sociales et santé	133 629,84	232 915,39
926 : famille	5 267 715,42	4 194 427,42
927 : logement	1 260,00	1 120,00
928 : aménagement, services urbains, environnement	15 136 304,42	10 587 859,49

Chapitres	CA 2019	CA 2020
929 : action économique	121 870,47	131 024,50
Total des recettes de fonctionnement	**33 119 343,70**	**25 218 660,48**

La diminution de ces recettes constitue essentiellement la conséquence directe des mesures de confinement décidées par le gouvernement, à la suite desquelles de nombreux services municipaux ont été mis à l'arrêt. La ville subit une perte importante de recettes correspondant aux produits des services rendus à la population. Les chapitres enseignement, qui intègre la restauration, le sport et la jeunesse, avec les recettes des prestations périscolaires, sont mécaniquement les plus impactés.

Dans un autre registre, tel que les droits de voirie (stationnement, droits de terrasse...), la diminution illustre la volonté de la ville d'aider sa population et les principaux acteurs économiques de la collectivité à travers des mesures de gratuité.

Ventilation par chapitres des recettes réelles de fonctionnement 2020

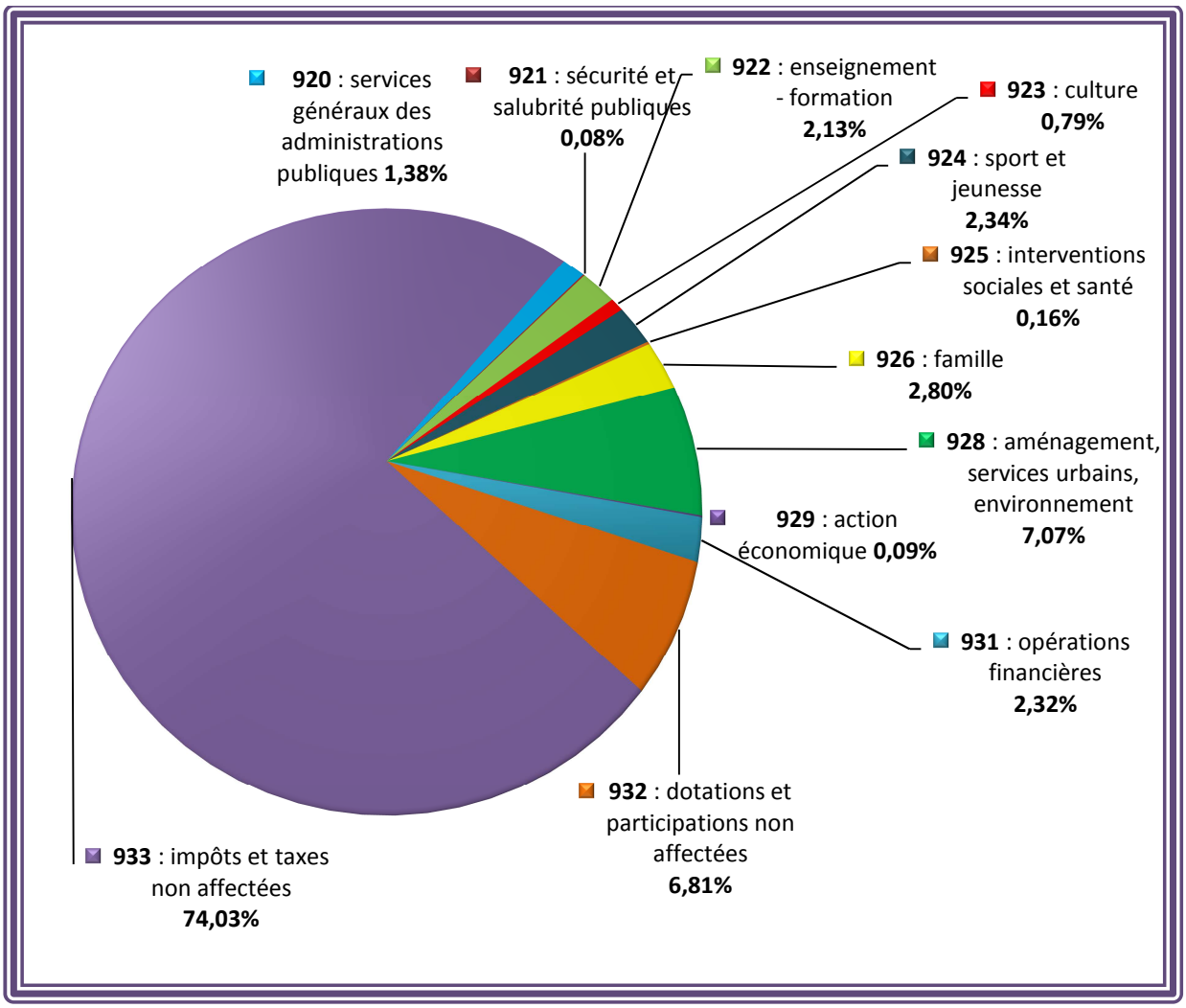

Ce visuel témoigne du rôle décisif de la fiscalité. Contrairement à de nombreuses communes de même strate qui disposent de dotations importantes (DGF, DSU…), Saint-Maur doit faire face à ses dépenses en ne comptant que sur ses seules ressources.

- ✓ **Les atténuations de charges : 013 :**

Atténuations de charges : + 6,82%

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Remboursement sur rémunération du personnel	1 270 190,19	1 362 449,34
Remboursement des tickets restaurants	382 397,50	402 773,57
Atténuations de charges	**1 652 587,69**	**1 765 222,91**

Ce chapitre concerne la gestion de la rémunération des agents en cas d'absence : indemnités d'assurance, couverture des arrêts de maladies, remboursement des jours de congé paternité ...D'une année sur l'autre, en cas d'application ou non de la journée de carence, il peut y avoir de fortes variations (élément variant selon la publication des décrets, lesquels peuvent être très rapprochés et contradictoires). Les fluctuations de ce poste ne sont donc pas uniquement explicables par le nombre de jours d'absence. D'autres paramètres tels qu'un changement d'assureur ou selon qu'il s'agisse d'agents titulaires ou de vacataires, peuvent les expliquer.

Par ailleurs, en l'espace d'une mandature, la ville a triplé le nombre de tickets restaurants attribué aux agents. Mais, si la décision prise d'augmenter le nombre de tickets vient abonder ce poste de recettes (les agents les remboursant à hauteur de moitié), elle engendre avant tout une dépense puisque l'employeur participe à l'achat des tickets.

Evolution des atténuations de charges

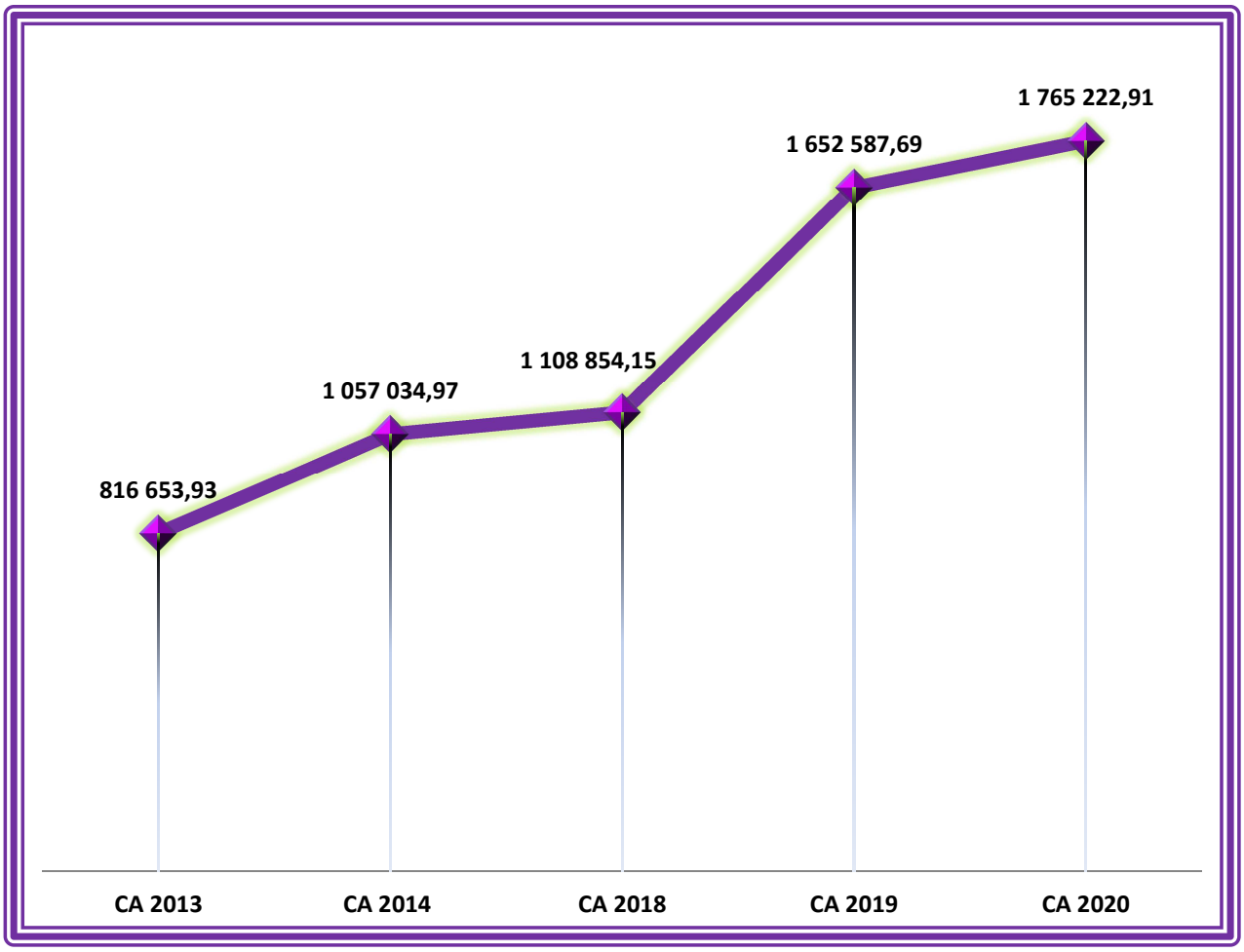

✓ **<u>Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 70 :</u>**

Produits des services : - 32,88%

Ils correspondent, quant à eux, à ce que la ville perçoit pour les services et prestations rendus dans le cadre de certaines actions ou politiques publiques. Ils sont la contrepartie d'un service dont le coût demeure, malgré toutes évolutions tarifaires, couvert principalement par la ville.

Il s'agit du poste budgétaire le plus impacté par la crise sanitaire. Il représentait 8% de l'ensemble des recettes réelles du compte administratif 2019, aujourd'hui, il ne représente plus que 5%. Cette diminution est la conséquence immédiate des mesures de confinement décrétées par le gouvernement. Une partie cependant correspond aux mesures prises par la ville pour faciliter le déroulement du confinement (mesure de gratuité du stationnement) et aider les acteurs économiques dans leurs efforts de relance d'activité. Ces mesures sont

venues compléter le dispositif mis en place par la ville et illustrent également la conception pleine et entière d'un service public attentif à tous.

Le tableau ci-dessous illustre cette baisse dans différents domaines.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Concessions dans les cimetières * la variation résulte d'un rattrapage de 2018 sur 2019	304 380,00	248 271,00
Redevances d'occupation du domaine public	374 855,94	220 951,81
Redevances à caractère culturel	546 302,75	535 989,40
Redevances à caractère sportif	206 360,33	76 367,61
Redevances à caractère social (petite enfance)	1 652 712,96	1 111 325,07
Redevances périscolaires et enseignement	6 306 596,21	4 394 615,94
Redevances de voirie et de stationnement	2 660 747,60	1 655 600,77
Recettes publicitaires* (en 2019, elles étaient comptabilisées TTC , elles le sont désormais HT : 115 666 €)	135 444,00*	76 300,00
Recettes diverses : affichage propriétés communales, location de matériel, régie animations...	152 683,33	79 289,82
Locations : boutique éphémère, salles municipales...	110 469,25	18 551,25

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Mise à disposition de personnel	29 643,62	60 788,07
Remboursement à des tiers	81 464,86	90 163,43
Redevances modernisation et pollution * recette exceptionnelle en 2019	203 253,96	0,00
Produits des services	**12 764 914,81**	**8 568 214,17**

Les structures de la petite-enfance et du périscolaire ont été mises à l'arrêt pendant près de deux trimestres. Les piscines ont subi presque trois trimestres d'arrêt ou de fonctionnement dégradé en raison des protocoles.

Ventilation des différentes redevances

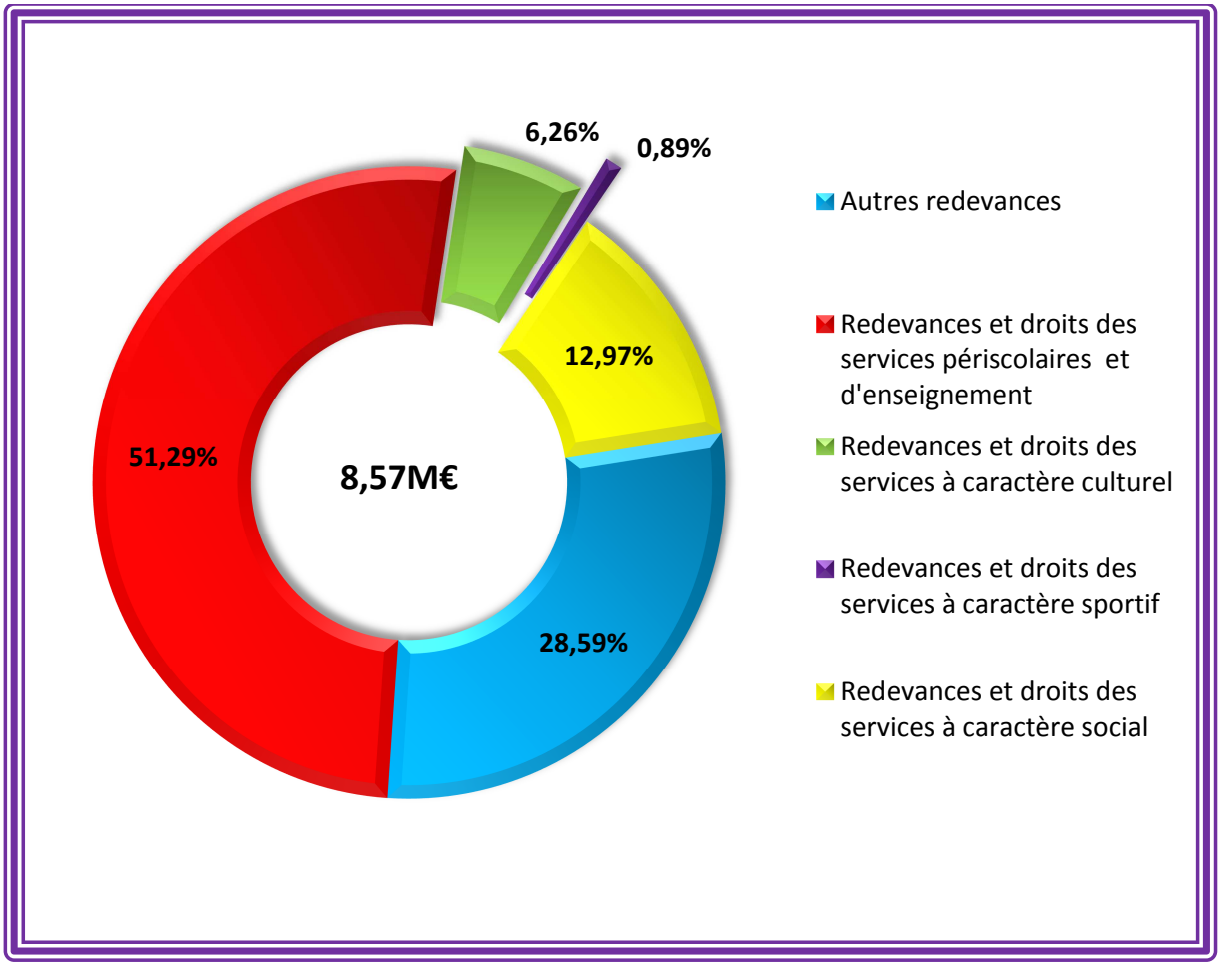

Comparatif des produits de services

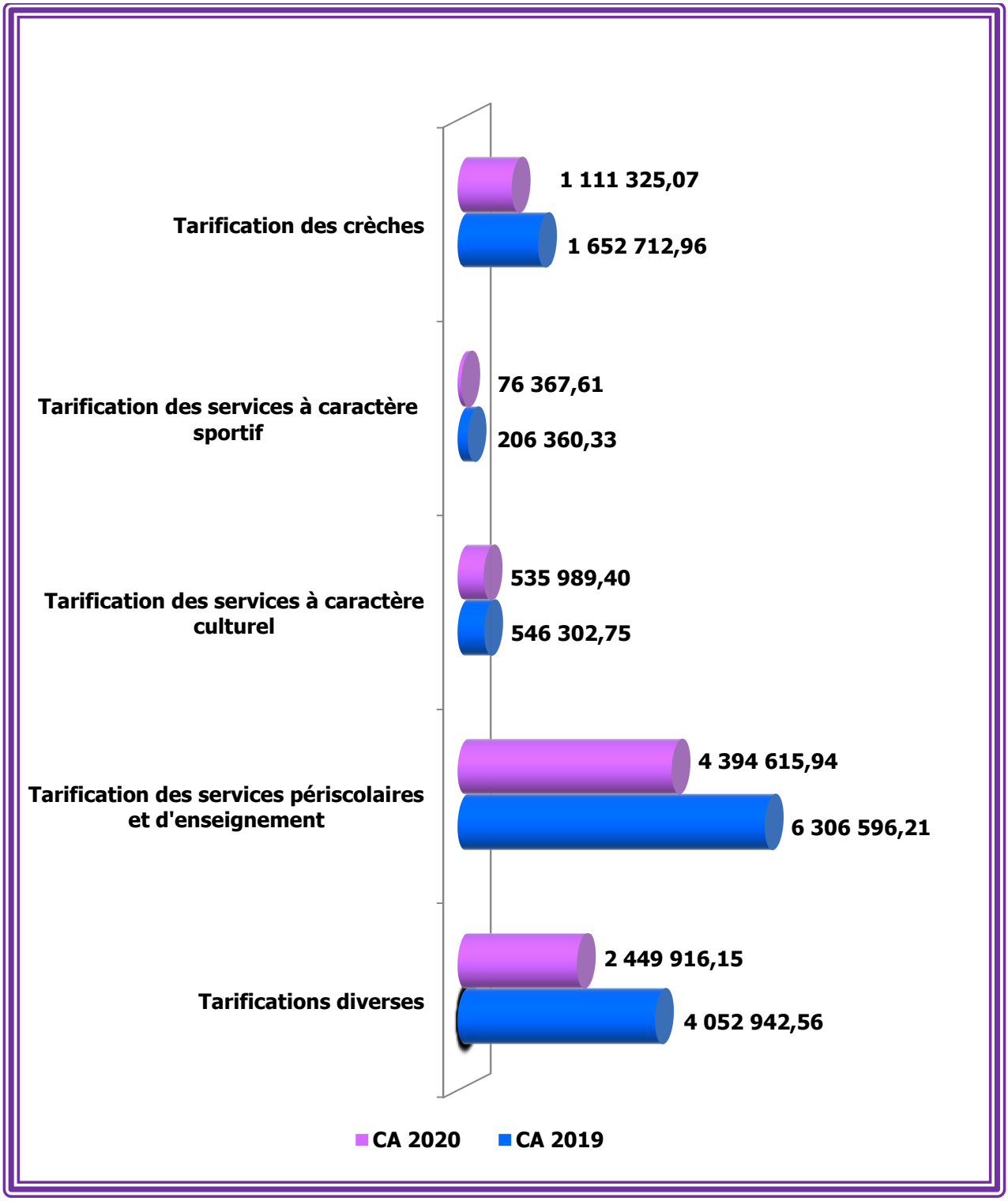

✓ **Les impôts et taxes : 73 :**

Choix budgétaire 2020 :
- 20,34% sur le taux de la TEOM
stabilité des taux de TF et TFNB

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Contributions directes	82 300 840,00	83 152 303,00
Rôles supplémentaires	394 458,00	395 959,00
Attribution de compensation	18 038 594,00	18 038 594,00
Dotation de solidarité communautaire	0,00	90 218,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 303 263,00	8 081 171,00
Droits de mutation	8 434 753,62	8 141 963,25
Taxe sur l'électricité	989 291,13	1 005 519,25
Taxe locale sur la publicité extérieure	95 575,37	89 751,79
Taxes funéraires	58 310,90	57 230,50
Droits de voirie	664 469,45	580 456,00
Taxe de séjour	17 437,55	41 272,54
Autres taxes	6 389,05	0,00
Impôts et taxes	**120 303 382,07**	**119 674 438,33**

La répartition des produits, issus des rôles généraux et des impôts liquidés en 2020, s'opère comme suit :

- ✓ taxe d'habitation : 55 207 584 € (en 2019 : 54 809 459 €),
- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 580 482 € (en 2019 : 27 205 792 €),

Les contributions directes constituent le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Malgré les contraintes historiques et la dégradation de l'environnement budgétaire, la ville n'a procédé à aucune augmentation de ces taux en 2020. Au contraire, le taux de TEOM a diminué de 20,34%.

La seule dynamique correspond à la revalorisation chaque année des bases locatives selon un coefficient voté en loi de Finances, soit pour 2020, 1,20% pour la taxe foncière et 0,9% pour la taxe d'habitation contre + 2,2% en 2019.

L'impact de la réforme de la taxe d'habitation n'est pas visible à ce stade dans cette section. La moins-value sur le produit était inscrite en 2020 en dépenses (1 500 000 €), mais la reprise n'a pas été effectuée sur cet exercice. Elle devrait l'être en 2021. Toutefois, il faut préciser que la ville ne votait déjà plus son taux d'imposition (qui est resté stable contrairement au coefficient de revalorisation des bases).

Exceptionnellement, la ville a perçu une dotation de solidarité communautaire versée par la métropole du Grand Paris du fait de la crise sanitaire (90 218 €).

La crise sanitaire n'a pas non plus encore révélé son impact immédiat sur l'attribution de compensation métropolitaine à laquelle il faudra néanmoins rester attentif. Il n'est pas exclu qu'elle tende à diminuer, étant directement liée à la bonne santé du tissu économique du pays.

Evolution de la fiscalité

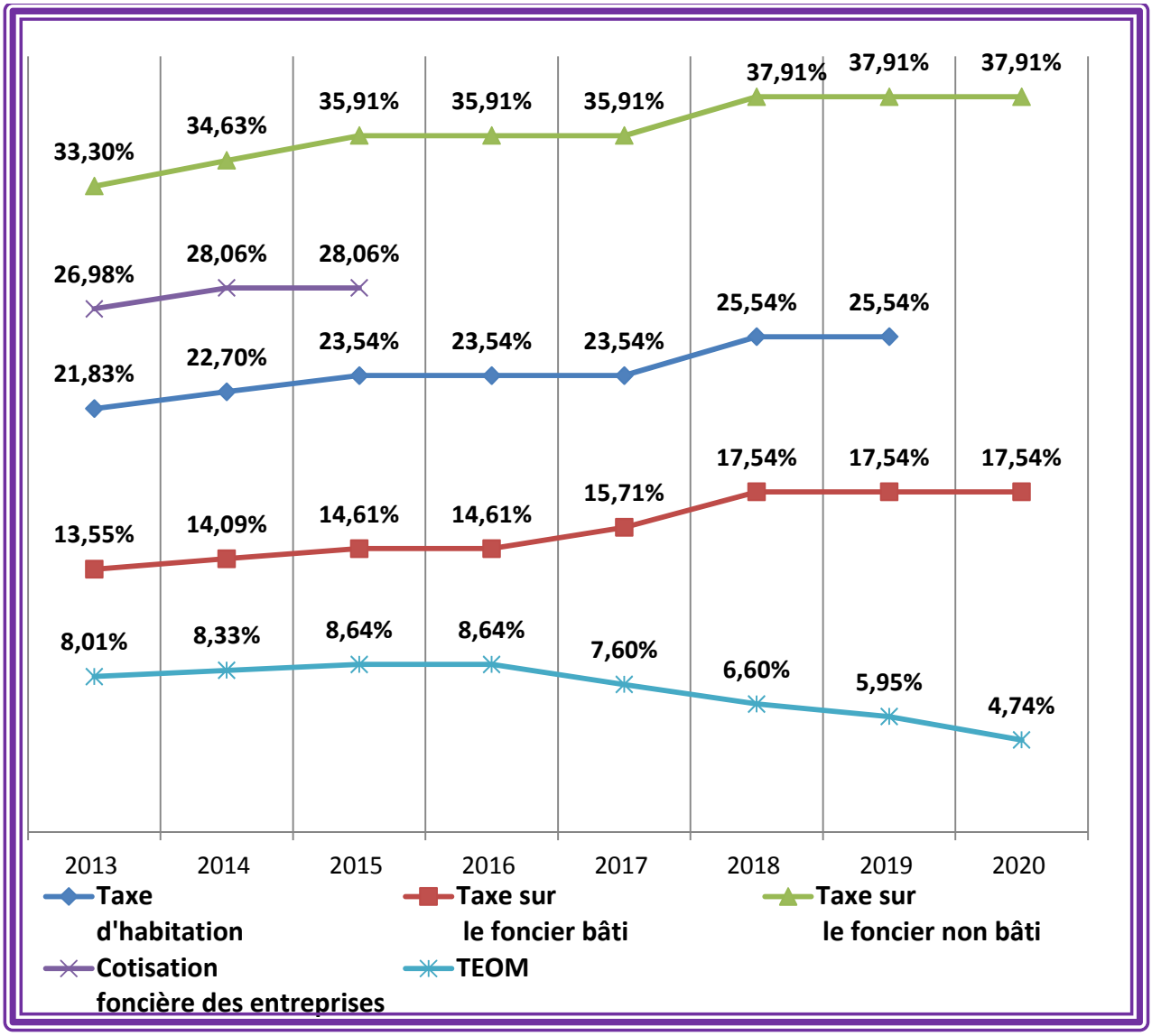

Evolution du taux de TEOM

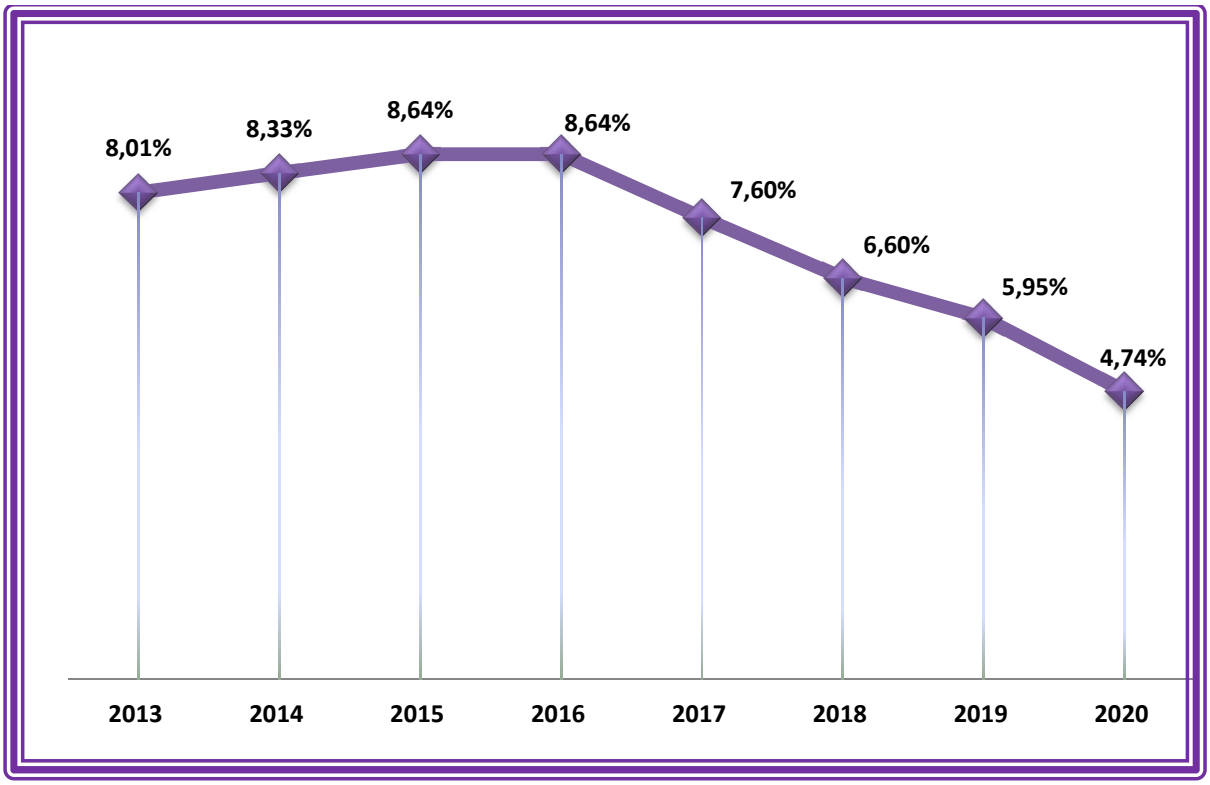

Répartition des impôts et taxes

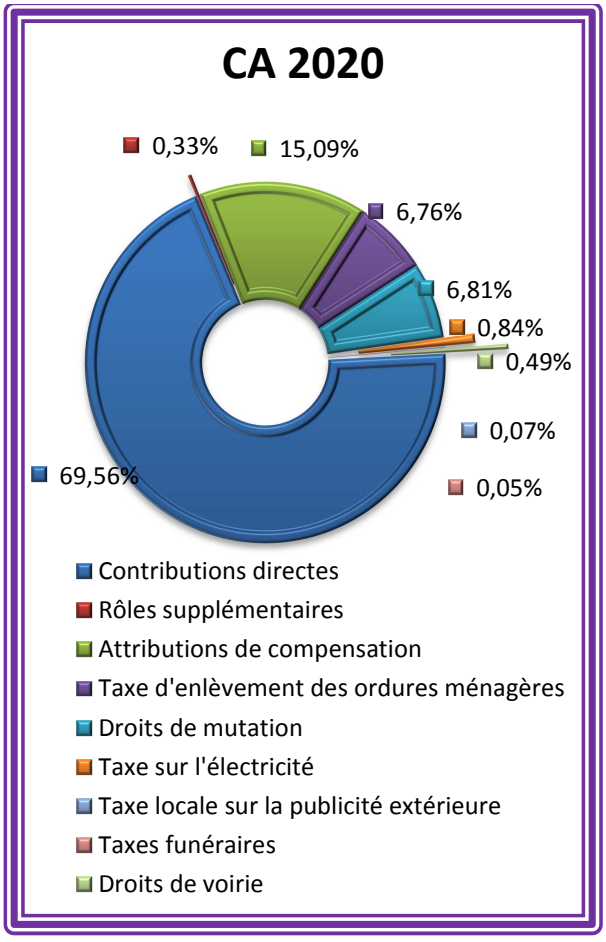

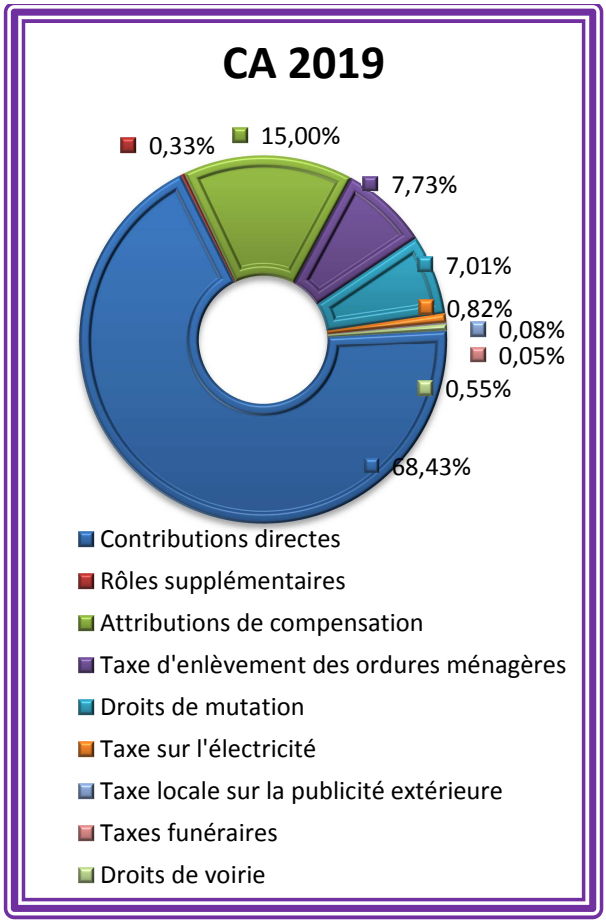

Il faut préciser que :

✓ le taux de TEOM a diminué chaque année. Ainsi, il est passé en 2020 de 5,95% à 4,74%. A compter de 2021, le produit est perçu par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

✓ les droits de mutation subissent une très légère diminution malgré le contexte sanitaire (soit - 292 791 €) mais cette légère baisse ne vient pas contredire pour autant la tendance de croissance des droits de mutation. Cette situation témoigne de l'attractivité de la ville.

Evolution des droits de mutation

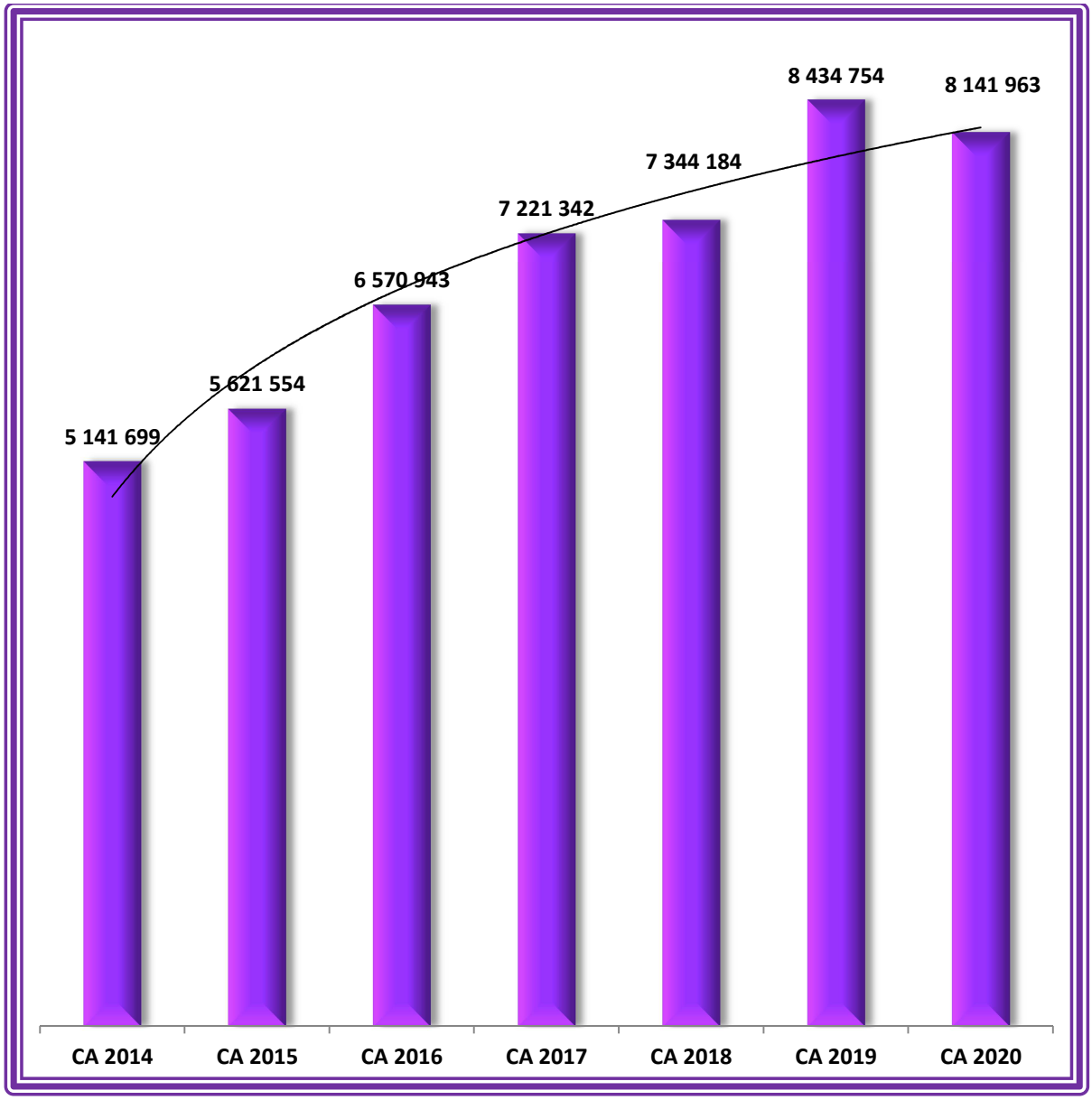

✓ **Les dotations et participations : 74 :**

Dotations et participations : -3,49%

Il s'agit de l'ensemble des recettes perçues auprès des partenaires de la ville : Etat et CAF.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Dotation globale de fonctionnement	7 007 394,00	6 860 338,00
Dotation nationale de péréquation	1 173 771,00	1 173 149,00
Dotation générale de décentralisation	298 680,00	298 680,00
Compensations fiscales	1 695 987,00	1 876 475,00
Subventions et autres participations	5 626 927,43	5 041 956,43
Dotations et participations	**15 802 759,43**	**15 250 598,43**

La dotation globale de fonctionnement diminue encore en 2020, par rapport à son niveau de 2019, confirmant ainsi la tendance au désengagement empruntée par l'Etat vis à vis des collectivités depuis le début de la mandature précédente, même si dans le cadre de la loi de finances 2020, l'Etat avait annoncé l'inverse. **Contrairement également aux promesses faites dans le cadre du contrat de Cahors, elle n'a pas été stabilisée, quand bien même la ville ait tenu ses engagements de maîtrise des dépenses.** Les allocations compensatrices s'entendent par la prise en charge par l'Etat de la diminution de recettes fiscales subies par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidées par le législateur. Exemple : l'allègement pour personnes de conditions modestes.

Les subventions et participations sont essentiellement versées par :

✓ la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci verse des subventions à la ville qui viennent soutenir la politique d'accueil des enfants à travers des dispositifs comme le contrat enfance et jeunesse, les aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et la prestation de service unique pour la petite enfance. Mais elles sont versées que lorsque les structures sont actives. De facto, elles sont en baisse en 2020, la ville a d'ailleurs dû rembourser le trop perçu.

✓ la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ainsi, l'Etat a versé 28 000 € pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional dans le cadre du dispositif de

soutien aux projets des conservatoires classés, une subvention toutefois en très forte baisse par rapport à 2019.

Répartition des dotations et participations

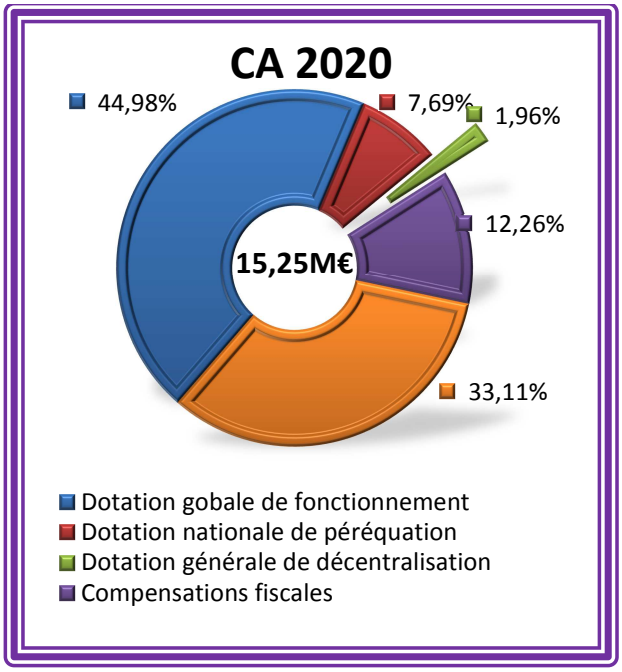

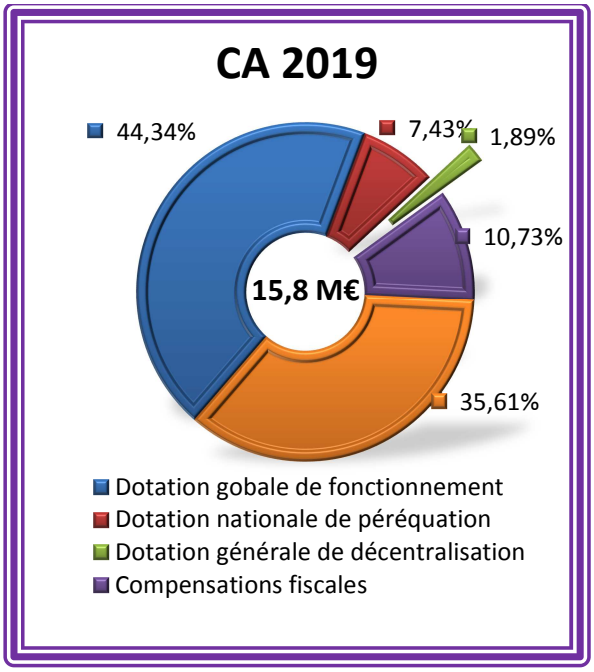

✓ **Les autres produits de gestion courante : 75 :**

Autres produits de gestion courante : + 26,11%

Ils sont perçus pour les locations ou les concessions du domaine public.

Les revenus des immeubles augmentent car la ville a procédé à quelques régularisations de dossiers en attente.

La redevance versée par les concessionnaires concerne uniquement le délégataire chargé de gérer les marchés de la Ville.

Le produit des charges locatives subit une diminution car les périodes des mois d'avril et mai n'ont pas fait l'objet de facturation, suite aux mesures de confinement.

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Revenus des immeubles	435 253,54	655 891,67
Redevances versées par les concessionnaires	72 567,92	73 236,96
Produits des charges locatives	168 881,29	124 230,96
Autres produits de gestion courante	**676 702,75**	**853 359,59**

Répartition des produits de gestion courante

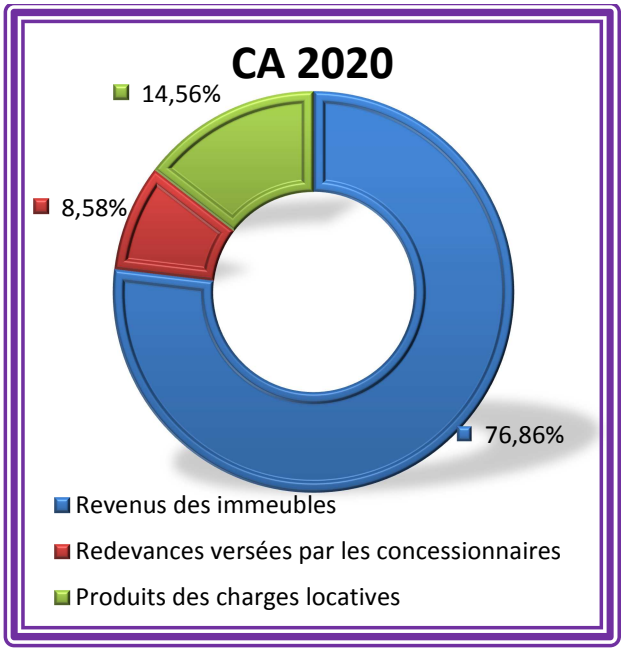

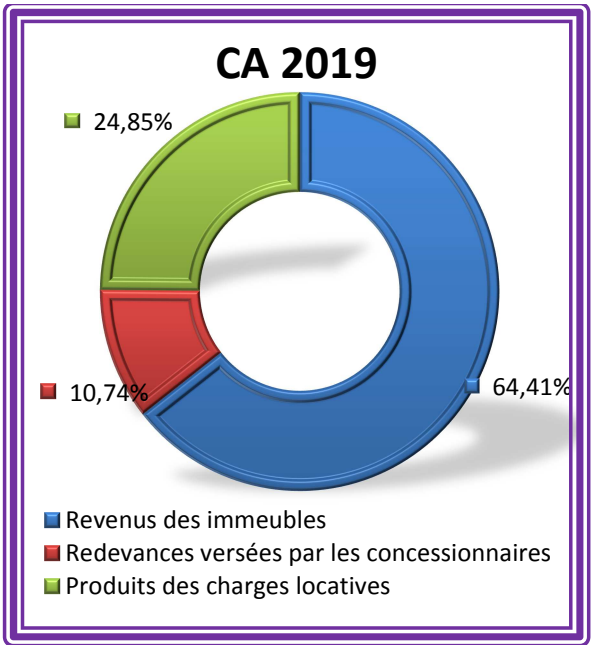

- ✓ **<u>Les produits financiers : 76 :</u>**

Produits financiers : -0,11%

Il s'agit essentiellement de :

- ✓ la perception par la ville du fonds de soutien depuis la désensibilisation de la dette en 2016,
- ✓ le remboursement des intérêts pour l'emprunt de Defpa Bank par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, pour la partie assainissement conservée par la ville en raison de son caractère tripartite (budget principal et anciens budgets annexes).

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Fonds de soutien	3 427 907,29	3 427 907,29
Remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers	58 549,97	54 814,69
Remboursement de dividendes	231,00	231,00
Produits financiers	**3 486 688,26**	**3 482 952,98**

✓ **Les produits exceptionnels : 77 :**

Produits exceptionnels : - 90,23%

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Libéralités perçues	11 538,25	1 692,23
Pénalités reçues	5 016,75	3 600,00
Recouvrement sur créances admises en non valeurs	46,72	1 030,73
Mandats annulés sur exercices antérieurs	28 822,16	6 333,09
Cessions	2 048 598,84	30 692,00
Produits exceptionnels	258 951,35	186 429,29
Produits exceptionnels	**2 352 974,07**	**229 777,34**

La baisse constatée des recettes exceptionnelles était prévisible. Elle s'explique :

- ✓ par des remboursements de factures de fluides moins élevés,
- ✓ des opérations de cessions moins nombreuses.

En effet, les cessions de matériels et de véhicules ne représentent que 30 692,00 €. L'exercice 2020 n'a donné lieu à aucune cession immobilière.

Répartition des cessions mobilières et immobilières

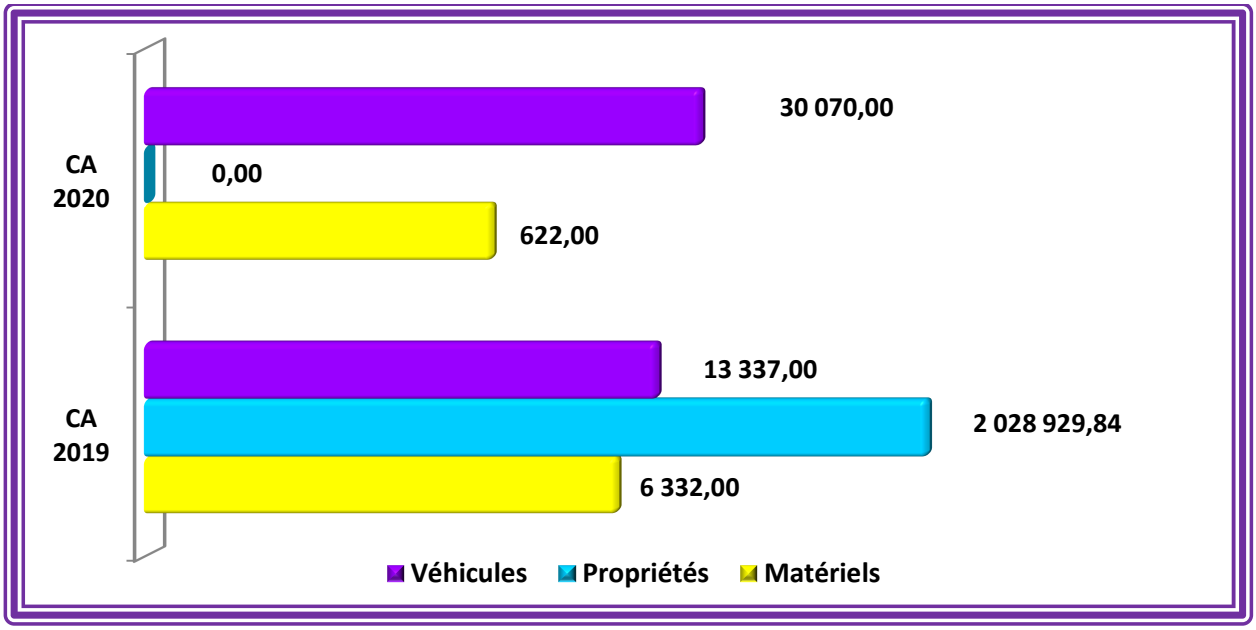

2 - Les dépenses de fonctionnement

La crise sanitaire : un choc amorti par une gestion attentive de la Ville

Les dépenses de fonctionnement, en opérations réelles et d'ordre, s'élèvent à 140 858 966,52 € contre 142 052 830,24 € sur 2019. Pour le budget 2020, il convient de distinguer les deux types de dépenses :

- ✓ les dépenses réelles : 134 766 778,70 € contre 131 917 321,60 € soit en augmentation de 2,16% ;
- ✓ les opérations d'ordre pour 6 092 187,982 € se décomposent de la manière suivante :
  - ❖ les sorties d'actif du patrimoine : 36 715,69 €
  - ❖ les plus-values du patrimoine : 29 692,00 € ;
  - ❖ les dotations aux amortissements : 3 224 616,84 € ;
  - ❖ l'étalement des pénalités des emprunts : 2 801 163,29 € : écriture reconduite chaque année jusqu'à la fin de l'emprunt.

Comparativement aux recettes de fonctionnement qui dépendaient très largement des mesures de confinement, le rôle pro-actif de la collectivité se révèle pleinement au niveau de ses dépenses. D'une part, la ville a respecté la mise en place des mesures obligatoires dans le cadre de la crise sanitaire, et a même été au-delà. D'autre part, elle a tout de même poursuivi ses efforts de contrôle des dépenses permettant d'atténuer l'impact de la crise. En conséquence, les charges à caractère général n'augmentent que de 400 000 €. L'attention portée à l'opportunité de l'achat public et plus largement de l'engagement de toute dépense a été une préoccupation quotidienne pour faire face aux pertes de recettes. Cette posture a permis d'assumer l'ensemble des responsabilités que la ville a tenu à endosser sans pour autant dégrader sa situation financière. Il était d'autant plus nécessaire de faire preuve de rigueur que les collectivités, contrairement aux entreprises, ne disposent pas de tous les leviers pour amortir ce type de choc. Ainsi, bien que perdant des recettes dans différents domaines, la ville a payé ses agents publics, sans bénéficier d'aucun accompagnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, se répartissent de la manière suivante par nature :

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
011 : charges à caractère général	17 637 723,74	18 057 229,98
012 : charges de personnel et frais assimilés	62 879 557,83	64 486 798,99
014 : atténuations de produits	30 027 127,06	30 674 154,68
65 : autres charges de gestion courante	10 718 406,12	10 269 645,93
66 : charges financières	10 628 511,24	10 072 590,36
67 : charges exceptionnelles	25 995,61	1 201 358,76
68 : dotation aux provisions	0,00	5 000,00
Totaux	**131 917 321,60**	**134 766 778,70**

Ventilation par natures des dépenses réelles de fonctionnement

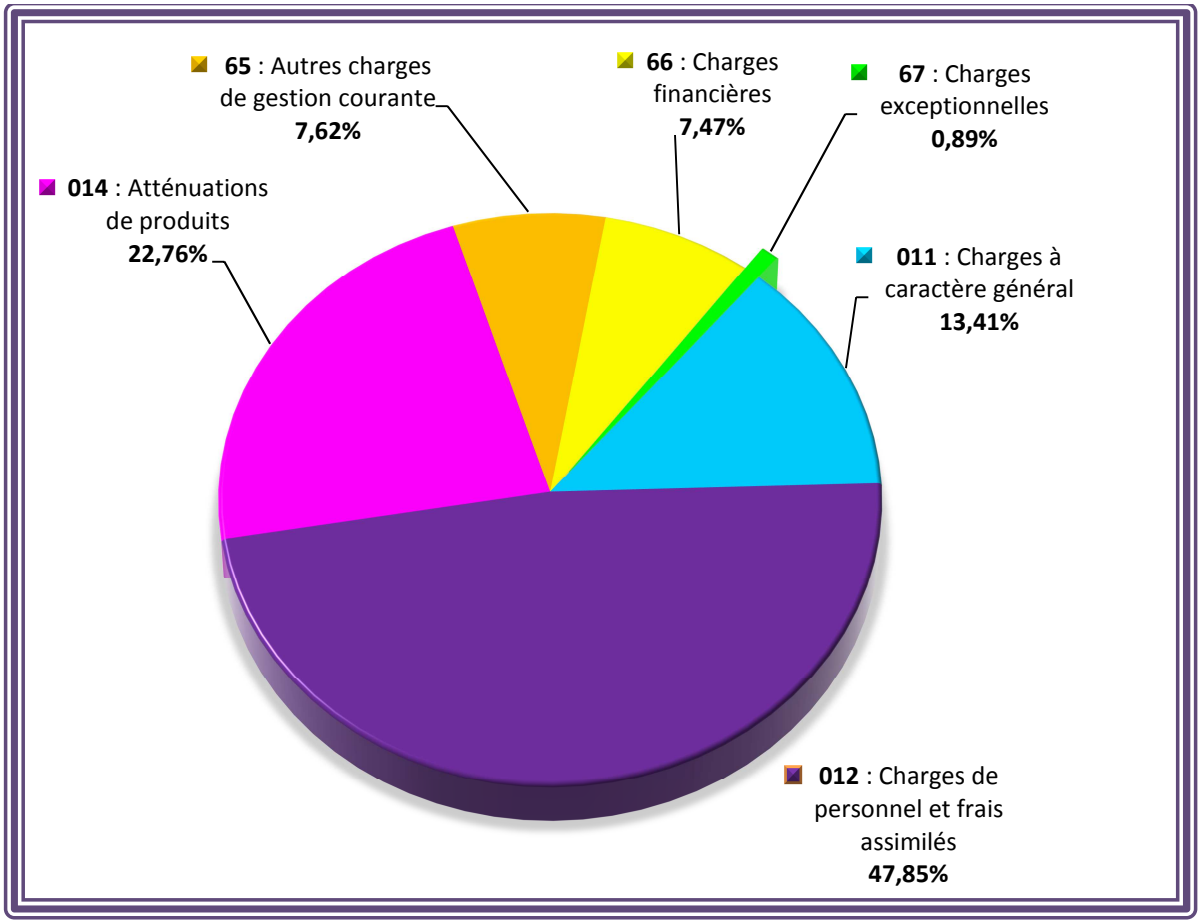

Ce visuel démontre que les dépenses sont restées sous contrôle. Elles ne subissent pas de variations majeures. Le poste des dépenses de personnel restent en-deçà du niveau des communes de même strate (70 000-90 000 habitants : 59,04% contre 47,85%) même en dépit de sa variation.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitres

Chapitres	CA 2019	CA 2020
920 : services généraux des administrations publiques	23 510 081,08	24 888 916,77
921 : sécurité et salubrité publiques	4 809 550,11	4 855 736,54
922 : enseignement et formation	16 619 834,61	16 557 604,52
923 : culture	9 152 409,86	9 115 440,23
924 : sport et jeunesse	12 996 350,96	12 937 957,38
925 : interventions sociales et santé	1 901 791,88	1 917 614,41
926 : famille	9 321 178,00	9 148 526,74
927 : logement	206 680,45	164 868,41
928 : aménagement et services urbains	11 486 281,28	13 746 139,39
929 : actions économiques	701 148,58	639 592,65
TOTAUX	**90 705 306,81**	**93 972 397,04**

Ventilation par chapitres des dépenses réelles de fonctionnement 2020

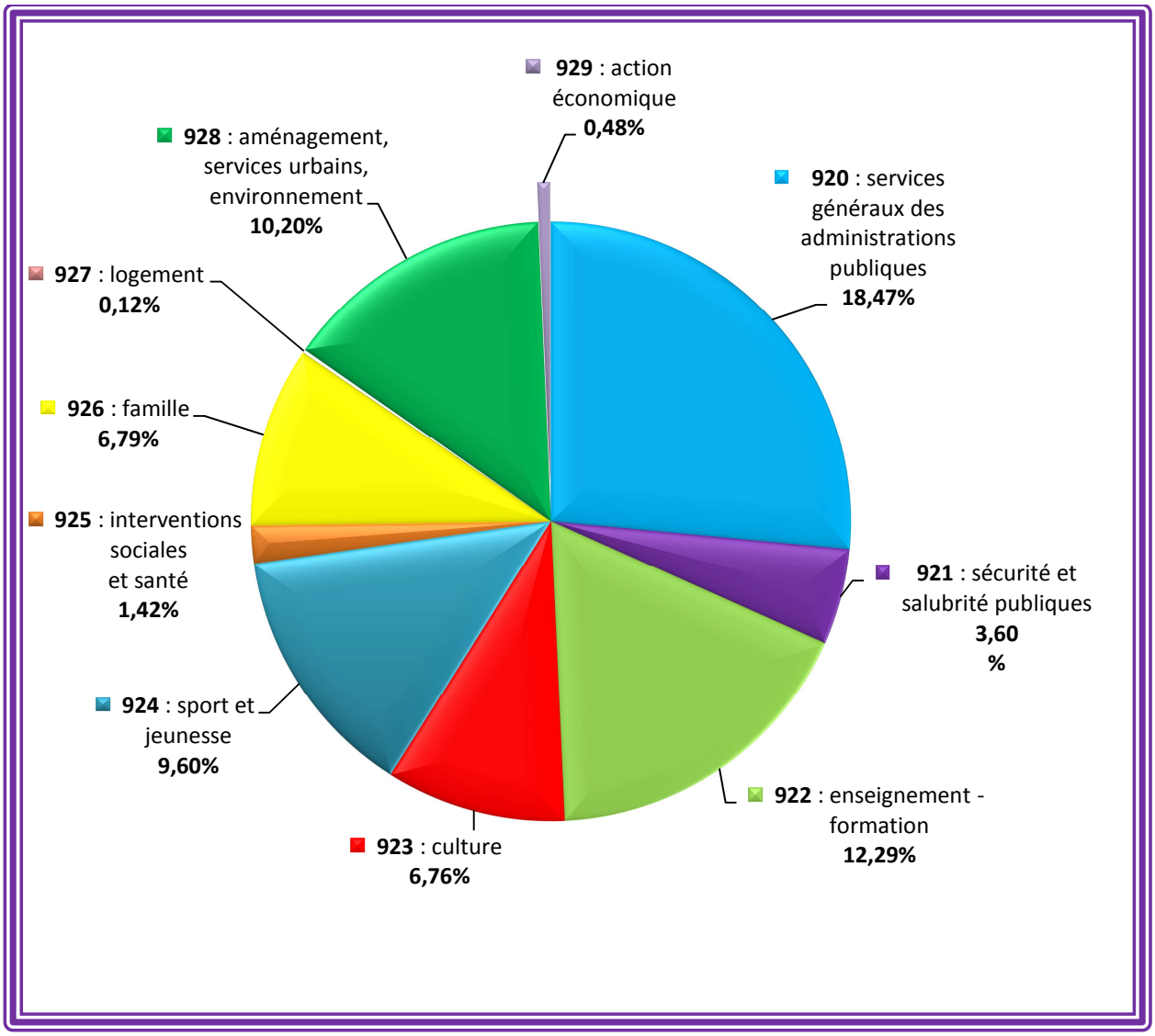

✓ **<u>Les charges à caractère général : 011 :</u>**

Charges à caractère général : 2,38%

Les charges fixes de la ville sont importantes (abonnements, loyers, contrats, etc…) et certaines structures ont des coûts de fonctionnement, qu'elles soient ou non ouvertes. Enfin, tous les services n'ont pas été impactés de la même manière. En conséquence, les mesures de confinement n'ont pas eu d'impact financier proportionnel à leur ampleur. Il n'y a donc pas eu automatiquement de compensation ou d'équilibre entre baisse des recettes et baisse des dépenses. Celles-ci ont d'ailleurs été neutralisées par les dépenses supplémentaires

engendrées par la gestion de la crise, certaines ayant été imposées par l'Etat dans le cadre de différents protocoles sanitaires et plus particulièrement dans les écoles et les crèches, et d'autres correspondant à la volonté de la ville d'aider sa population (achat et distribution de masques de protection, gestion de la cellule de crise destinée à accompagner les plus vulnérables, et mise en place de structures de dépistage dès le début de la pandémie).

Dépenses de fonctionnement dont	**CA 2019**	**CA 2020**
Eau	980 852,01	690 086,19
Electricité gaz	2 581 745,59	2 210 502,77
Chauffage	1 366 616,66	1 401 863,27
Primes d'assurances	279 488,29	296 756,21
Carburants	321 812,03	270 436,29
Téléphone	171 133,21	160 927,54
Affranchissement	129 373,59	113 664,73
Fournitures administratives	53 749,86	62 857,25
Fournitures scolaires	362 576,59	316 515,11
Fournitures d'entretien	141 898,55	282 455,32
Autres matières et fournitures	509 150,44	427 488,92
Dotation vestimentaire	93 947,20	101 654,34
Alimentation	1 492 783,44	1 161 595,07
Transports	368 908,78	171 698,64
Locations de véhicules et de matériels	619 705,79	799 603,20
Locations immobilières	534 627,71	506 598,06
Maintenance	464 938,88	415 958,88
Entretien des véhicules roulants	102 205,26	72 959,75
Elagage	560 241,73	534 158,91
Fêtes et cérémonies	389 279,70	362 146,77
Catalogues et imprimés	147 321,27	102 974,00
Frais d'actes et de contentieux	158 639,79	131 948,78
Charges à caractère général	**17 637 723,74**	**18 057 229,98**

✓ **Les charges de personnel et frais assimilés : 012 :**

Les charges de personnel : 2,56%

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses des collectivités. Elles représentent 64 486 798,99 € pour la ville.

Le résultat en compte administratif correspond quasiment à l'évaluation qui en avait été faite lors de la prévision budgétaire. En effet, l'année se clôture avec un budget ressources humaines intégrant l'impact Covid sachant que n'ont pas été suspendus ni les évolutions de carrière, ni les salaires des vacataires, dans un souci de préservation de l'équité. Si l'annulation des manifestations a entraîné une baisse des heures supplémentaires, les nécessités du service public (gestion de la cellule de crise puis de veille, aide aux personnes isolées, patrouilles de la police municipale…) ont généré, par ailleurs, un autre besoin d'heures et le recours à des vacataires pour faire face aux absences des agents particulièrement vulnérables placés en autorisations spéciales d'absence (ASA) et cas contact. Par ailleurs, la ville a tenu à remercier les plus investis (740 agents) pendant cette période par le versement d'une prime covid pour un total de 340 000 €. Enfin, l'organisation de deux tours d'élections impactent également le 012 par rapport à 2019 à hauteur de 126 000 €.

Evolution des effectifs : un élément de maîtrise

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectifs	1 605	1 592	1 744	1 775	1 675	1 497	1 496	1 514
ETP	1 536	1 503	1 632	1672	1 581	1 415	1 405	1 418

Au niveau du nombre d'ETP, les chiffres restent très stables. Les variations de charge de personnel sont principalement liées aux mesures prises pour améliorer le traitement des agents, leur nécessaire remplacement en cas d'absence et les fluctuations engendrées par l'application ou non du jour de carence (décidée par décret).

Evolution des charges de personnel

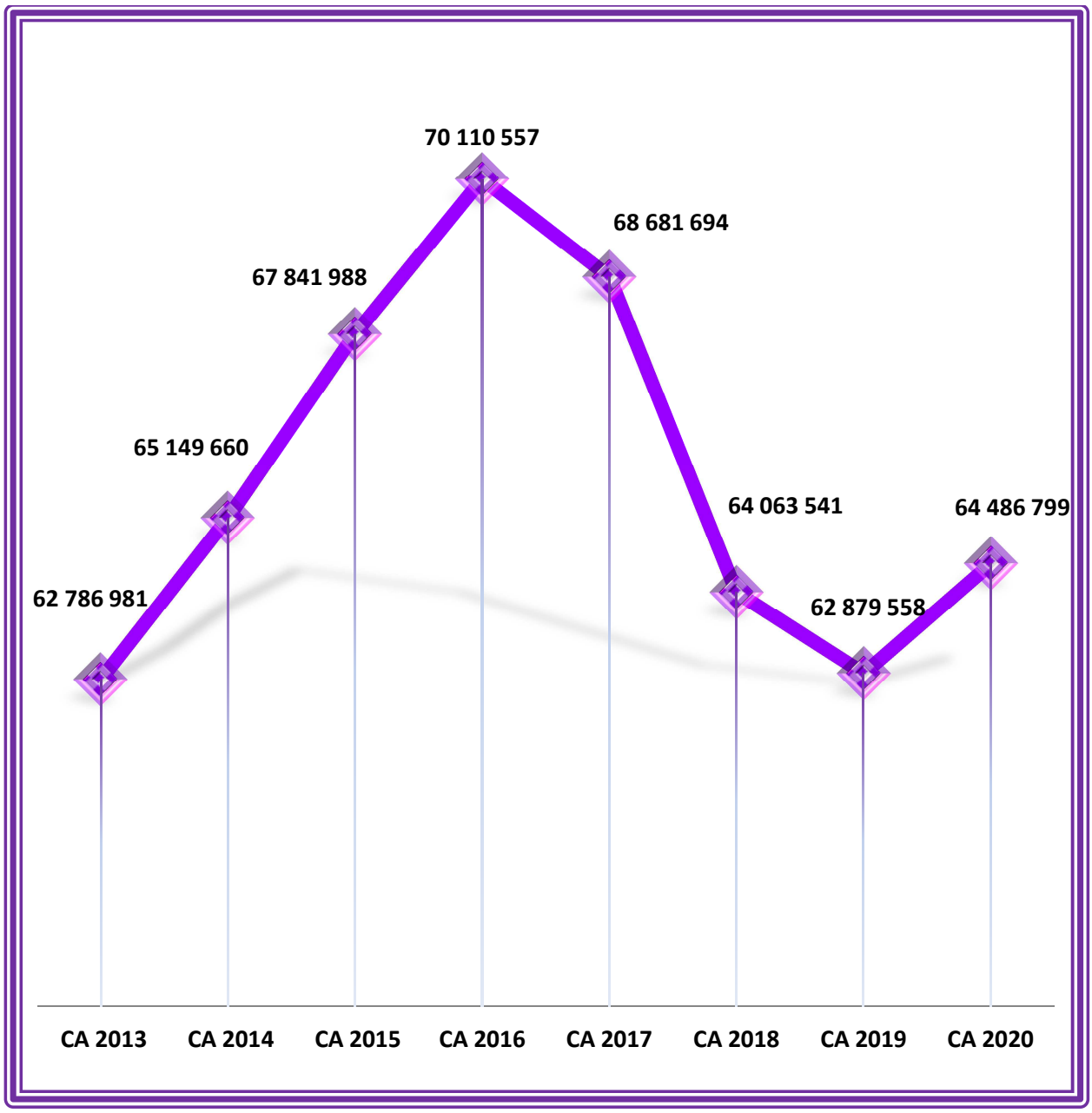

✓ **Les atténuations de produits : 014 :**

Une taxe SRU qui demeure très confiscatoire et très pénalisante

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2020
FNGIR	14 699 852,00	14 699 852,00
FPIC	1 668 551,00	1 722 990,00
Taxe SRU	5 793 869,06	6 726 672,68
Reversement de la TEOM	7 800 000,00	7 500 000,00
Dégrèvements et reversements	64 427,40	22 641,00
Atténuations de produits	**30 027 127,06**	**30 674 154,68**

Les dépenses obligatoires de fonctionnement ont augmenté comme le FPIC et la taxe SRU. L'augmentation de la taxe SRU tient compte du recouvrement sur le prélèvement de la subvention d'équipement remboursée à la commune en 2018.

Ces prélèvements, très pénalisants, viennent grever le budget de la ville et contredisent le principe pourtant constitutionnel de l'autonomie des collectivités. Ils viennent saper toute réalité de décentralisation quand bien même la ville ait fait la preuve de sa bonne volonté au travers d'un contrat de mixité sociale, pourtant approuvé par les services de l'Etat, et dans lequel elle s'engage sur 3 ans à atteindre 12% de logements sociaux.
En ce qui concerne le FNGIR, la ville a demandé la révision de son mécanisme après avoir fait le constat de son obsolescence, outre l'importance de son montant qui la place parmi les seules 5 collectivités de plus de 70 000 habitants concernées.

✓ **Les autres charges de gestion courante : 65 :**

Autres charges de gestion courante : -4,19%

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2020
Subvention de fonctionnement aux associations	2 042 220,60	1 908 054,61
Dotation de fonctionnement à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur	1 300 000,00	1 300 000,00
Subventions de fonctionnement aux écoles	566 966,67	411 633,34
Subvention de fonctionnement au CCAS	1 215 135,30	1 200 000,00
Contingent incendie	1 488 649,47	1 540 610,42
FCCT	1 830 152,00	2 290 614,00
Berceaux	902 399,60	798 805,50
Admissions en non valeurs	198 518,38	0,00
Créances éteintes	357 336,30	40 716,73
Autres charges de gestion courante	**10 718 406,12**	**10 269 645,93**

Dans ce contexte de crise sanitaire, la ville est restée attentive aux besoins des associations. Néanmoins l'examen des dossiers s'est fait à l'aune des enjeux de la crise, de leur activité, des projets et des capacités de trésorerie.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) a lui augmenté de 25,16 %. En effet, la mutualisation des dépenses entraîne une participation de la ville à différents projets (opérations d'aménagement sur deux communes, à des actions FIPD…).

Les sommes allouées aux berceaux diminuent car les structures privées de la petite enfance ont été fermées pendant le confinement et ont pu percevoir quant à elles des aides de l'Etat.

Aucune admission en non-valeur n'a été constatée car les services de l'Etat n'ont pas pu présenter de liste à la Ville.

Les créances éteintes diminuent : elles sont également inscrites à la demande de la trésorerie et s'imposent à la ville de manière définitive.

- ✓ **Les charges financières : 66 :**

Les charges financières : -5,23%

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Intérêts de la dette	10 694 446,20	10 375 130,94
Intérêts courus non échus	-101 625,21	-302 540,58
Indemnité de remboursement anticipé au Crédit Mutuel	35 690,25	0,00
Charges financières	**10 628 511,24**	**10 072 590,36**

En 2020 comme en 2019, grâce à une trésorerie solide, la ville n'a pas eu besoin de recourir à sa ligne de trésorerie.
La charge financière liée aux intérêts diminue légèrement depuis les opérations de détoxification de la dette. Le remboursement du capital reste à un niveau élevé puisque ces opérations de désensibilisation reposaient sur la transformation d'intérêts en capital, opération financée en grande partie par l'aide du fonds de soutien.

- ✓ **Les charges exceptionnelles : 67 :**

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2020
Bourses et prix	999,56	679,05
Titres annulés sur exercices antérieurs	17 642,21	1 183 688,80
Autres charges exceptionnelles	1 598,94	16 604,91

Dépenses de fonctionnement dont	CA 2019	CA 2020
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 754,90	0,00
Amendes fiscales et pénales	0,00	386,00
Charges exceptionnelles	**25 995,61**	**1 201 358,76**

Les titres annulés sur exercices antérieurs connaissent une hausse significative. En effet, la ville, à la demande du Trésorier, a annulé un titre sur le service assainissement de 2016 portant sur les charges d'eaux pluviales d'un montant de 929 970 €. Au-delà de ces écritures liées au transfert de compétences assuré dans le cadre des conventions de gestion et donnant lieu à des écritures croisées, ce poste a été, par ailleurs, affecté par la crise de la Covid19. En effet, la ville a tenu à rembourser une partie des macarons achetés par leurs usagers afin de préserver l'équité suite à l'instauration de la gratuité du stationnement en surface. Le coût de cette mesure est estimé à 86 991 €.

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

2020 : pas de recours à l'emprunt !

Les recettes réelles et d'ordre de cette section, s'élèvent à 25 479 945,84 € contre 46 836 230,07 € sur 2019. Elles sont en baisse de - 45,60%. Une baisse qui s'explique de la manière suivante et qui n'est pas particulièrement symptomatique cette année :

- ✓ les opérations réelles : 6 225 129,24 € contre 16 145 390,58 € sachant que la ville n'a pas levée d'emprunt en 2020 ;
- ✓ les opérations d'ordre : 6 092 187,82 € contre 10 135 608,64 € en 2019 ;
- ✓ le résultat antérieur reporté : 13 162 628,78 € contre 20 555 230,85 € en 2019.

Les recettes d'investissement proviennent :

- ➢ de produits ou de taxes affectés (par exemple : la taxe d'aménagement) ;
- ➢ de l'emprunt ;
- ➢ de subventions ;
- ➢ ainsi que de l'affectation du résultat antérieur reporté qui peut varier selon la stratégie décidée en investissement.

Recettes réelles d'investissement	CA 2019	CA 2020
10 : dotations, fonds divers et réserves	5 682 532,02	3 745 072,74
13 : subventions d'investissement	3 824 599,28	2 077 653,40
16 : emprunts et dettes assimilés	5 011 526,10	13 918,00
20 : immobilisations incorporelles	61 692,00	0,00
204 : subventions d'investissement versées	1 487 990,00	0,00
21 : immobilisations corporelles	0,00	148 302,61
23 : immobilisations en cours	22 053,17	130 186,47
27 : autres immobilisations financières	54 998,01	109 996,02
Totaux	**16 145 390,58**	**6 225 129,24**

La ville poursuit ses recherches de subventions, ce qui lui permet de porter ses investissements en diminuant la part d'emprunt. Toutefois, il convient de relever un décalage entre les inscriptions budgétaires des subventions d'investissement et leur réalisation qui n'est souvent effective qu'à la réception des travaux (avec la levée de toutes les réserves). La ville ne souhaite pas constater des produits d'avance lors d'une notification de subvention, les travaux pouvant connaitre des retards et les versements sont parfois conditionnés à des modalités techniques.

Ventilation par natures des recettes réelles d'investissement 2020

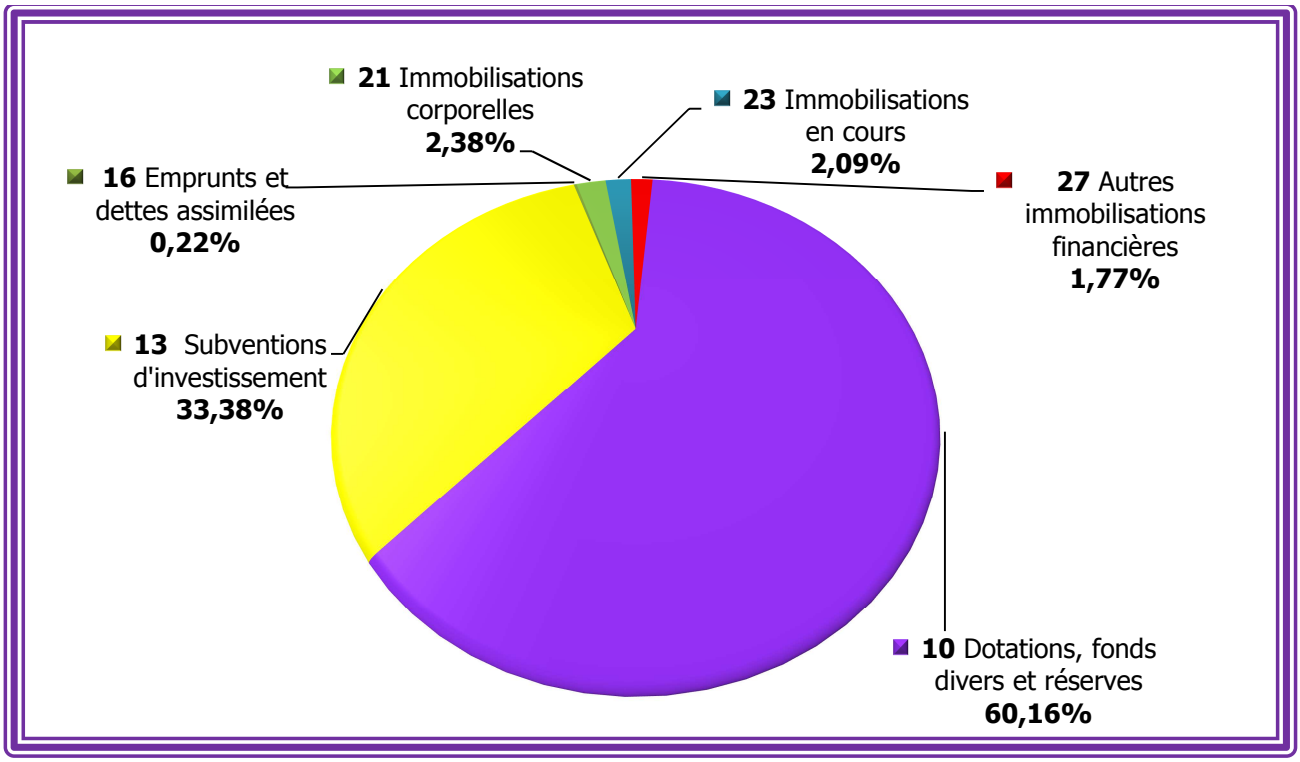

Les recettes réelles d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2019	CA 2020
900 : services généraux des administrations publiques	64 812,81	59 500,44
901 : sécurité et salubrité publiques	38 557,65	31 384,45
902 : enseignement et formation	224 646,21	102 578,21
903 : culture	82 058,41	465 938,45
904 : sport et jeunesse	37 345,89	962 718,90
906 : famille	0,00	62 306,28
907 : logement	1 415 990,00	0,00
908 : aménagement, services urbains, environnement	3 544 449,58	124 858,75
Total des recettes d'investissement	**5 407 860,55**	**1 809 285,48**

Pour le chapitre 900, les 59 500,44 € représentent principalement :

✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises demandées par Monsieur le Trésorier.

Pour le chapitre 901, les 31 384,45 € représentent principalement :

✓ le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de vidéo protection.

Pour le chapitre 902, les 102 578,21 € se ventilent de la manière suivante **:**

- ✓ l'annulation d'une dépense car la répartition sur la TVA avait été mal effectuée ;
- ✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 903, les 465 938,45 € représentent :

- ✓ le versement d'une subvention régionale pour la rénovation intérieure du théâtre rond-point liberté pour 440 000 € ;
- ✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 904, les 962 718,90 € se traduisent par **:**

✓ le versement d'une subvention régionale pour la reconstruction du centre sportif Gilbert Noël pour 631 680 € ;

✓ le versement de subventions régionales pour la réhabilitation et la mise aux normes du stade Chéron :

- ❖ transformation du gazon synthétique pour 120 000 €,
- ❖ rénovation de la piste d'athlétisme : 120 000 €.

- ✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises ;
- ✓ le versement de dépôts de garantie.

Pour le chapitre 906, les 62 306,28 € se traduisent par **:**

✓ le versement d'une subvention de la CAF pour la multi accueil du Mesnil pour 58 209,60 € ;

- ✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises.

Pour le chapitre 908, les 124 858,75 € correspondent à :

✓ le versement d'une subvention départementale pour des travaux de piste cyclable pour la promenade la Pie : 21 685,10 € ;

✓ le versement d'une subvention régionale pour le programme piste cyclable pour 94 003,70 € ;

- ✓ la régularisation d'écritures sur la prescription quadriennale des entreprises.

Pour le chapitre 911, les 109 996,02 € correspondent à :

- ✓ l'annulation d'un mandat dont le compte budgétaire était erroné ;

✓ le remboursement par l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois d'un emprunt de l'assainissement transféré pour 54 998,01 €.

Pour le chapitre 912, les 8 232 335,93 € correspondent :

- ✓ aux amendes de police pour 560 775,00 €,
- ✓ au besoin de financement de la section d'investissement de : 7 671 560,93 €.

Le besoin de financement pour 2020 était positif. Il ne réclamait donc aucune couverture mais compte tenu de l'excédent, la ville a décidé d'en affecter une partie sur le compte 1068 afin de ne pas recourir à l'emprunt.

Pour le chapitre 913, les 3 745 072,74 € correspondent :

- ✓ aux recettes de la taxe d'aménagement. Elle constitue désormais un pôle de recettes significatives.

Pour le chapitre 914, (opérations d'ordre sans décaissement), les 6 092 187,82 € correspondent :

- ✓ aux dotations aux amortissements : 3 224 616,84 €
- ✓ aux sorties d'actif : 36 715,69 €,
- ✓ aux plus-values : 29 692,00 €,
- ✓ aux amortissements des pénalités des emprunts : 2 801 163,29 €.

Ventilation par chapitres des recettes réelles d'investissement 2020

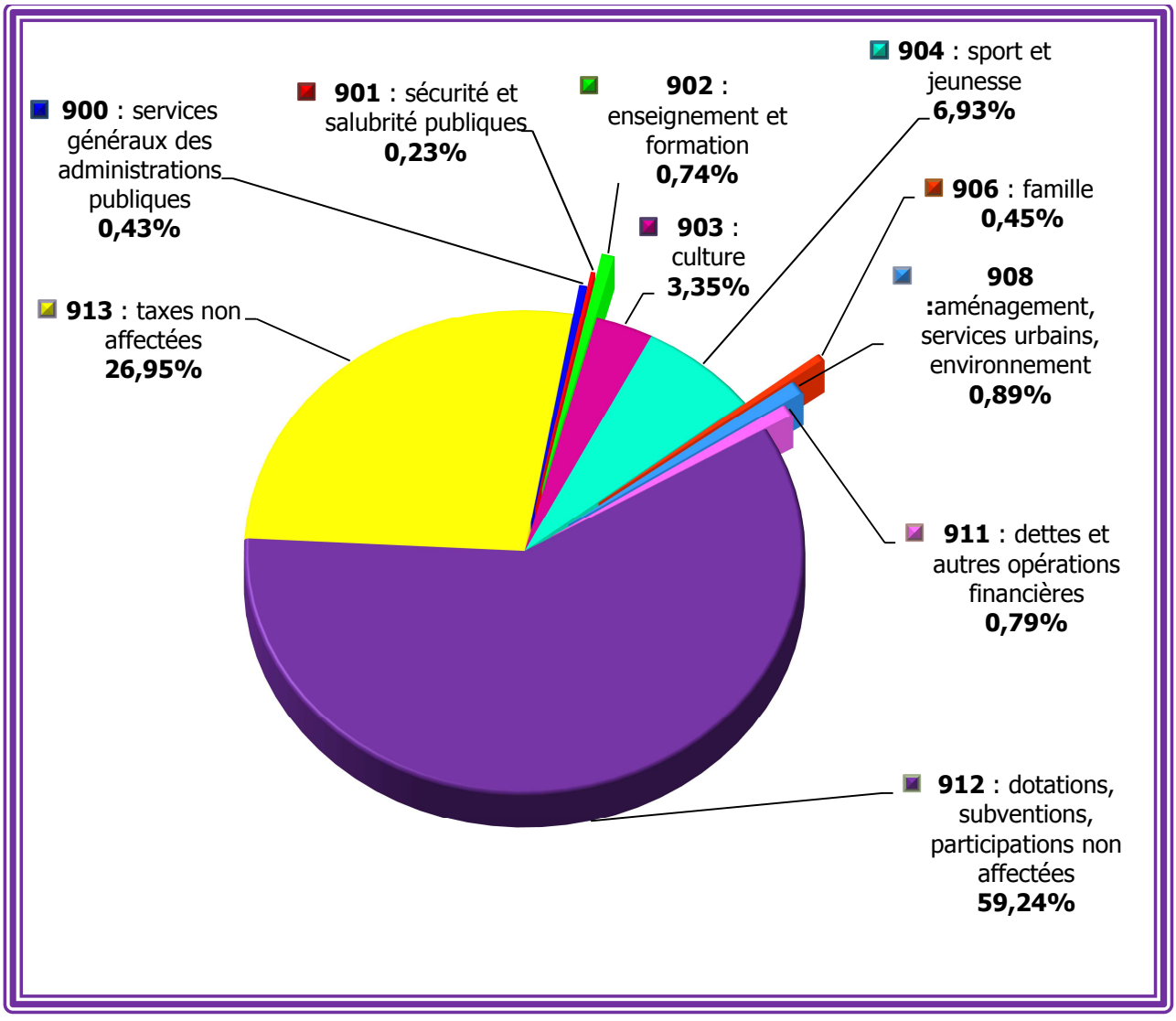

2 - Les dépenses d'investissement :

Un léger ralentissement prévisible

Les dépenses d'investissement se décomposent en deux éléments principaux :

- ✓ le remboursement du capital des emprunts,
- ✓ les dépenses d'équipement. Elles s'élèvent encore, cette année, à 14 739 694,37 €, en diminution de 23,47%, par rapport à 2019.

Les 29 744 925,85 € se répartissent de la manière suivante :

- ✓ les opérations réelles pour 29 211 145,56 €,
- ✓ les opérations d'ordre pour 533 780,29 €. Elles se décomposent par :
  - ❖ les moins-values du patrimoine soit 35 715,99 € (en 2019 : 1 687 579,35 €), (écritures auxquelles la ville doit procéder automatiquement),
  - ❖ les travaux d'investissement réalisés par les régies municipales soit 498 064,60 € (en 2019 : 849 584,98 €) : ces dépenses restent stables.

Dépenses réelles d'investissement	CA 2019	CA 2020
10 : dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 149,45
16 : emprunts et dettes assimilées	19 493 227,57	13 812 051,74
20 : immobilisations incorporelles	356 810,18	476 365,02
204 : subventions d'équipement	0,00	656 250,00
21 : immobilisations corporelles	15 070 828,69	12 901 497,31
23 : immobilisations en cours	3 832 133,44	1 361 832,04
27 : autres immobilisations financières	54 998,01	0,00
Totaux	**38 807 997,89**	**29 211 145,56**

C'est sans surprise que le rythme de l'investissement ait été impacté par la crise sanitaire. Les périodes de confinement qui se sont succédées ont entraîné un ralentissement des travaux et des livraisons de matériels. La politique d'investissement a donc nécessairement été adaptée aux aléas. Les entreprises ont suspendu pendant plus de deux mois leurs interventions, avant de reprendre sur un rythme adapté aux protocoles sanitaires. Néanmoins, la ville a réalisé près de 15 millions d'euros de travaux.

Ventilation par natures des dépenses réelles d'investissement 2020

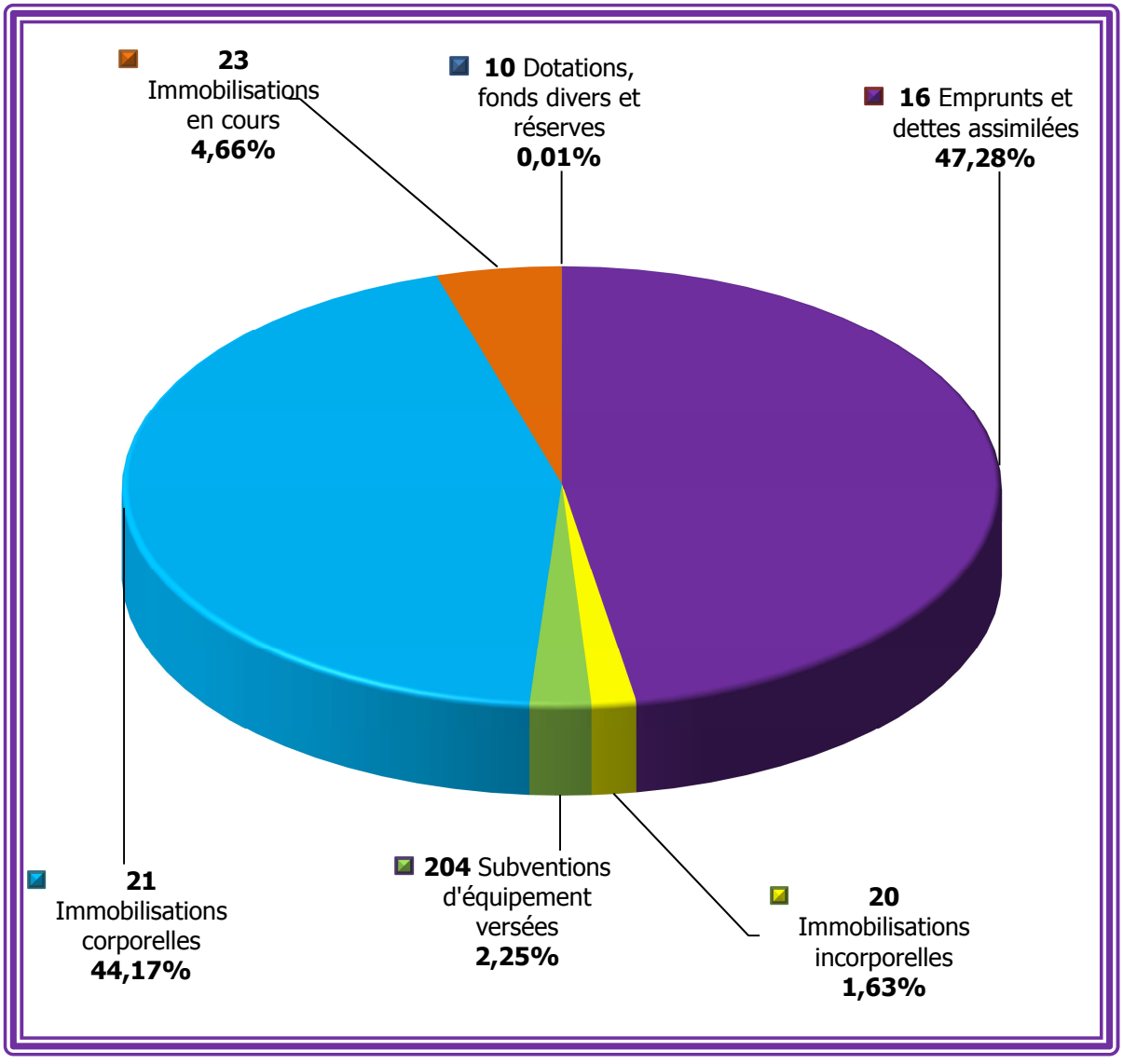

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent par chapitres de la manière suivante :

Chapitres	CA 2019	CA 2020
900 : services généraux des administrations publiques	694 905,83	896 248,16
901 : sécurité et salubrité publiques	236 070,79	130 790,37
902 : enseignement et formation	8 195 081,77	4 538 132,43

Chapitres	CA 2019	CA 2020
903 : culture	1 073 284,44	580 293,40
904 : sport et jeunesse	3 422 496,79	1 620 432,62
905 : interventions sociales et santé	0,00	100 000,00
906 : famille	228 545,31	807 813,14
907 : logement	0,00	556 250,00
908 : aménagement et services urbains	5 406 763,00	6 228 764,55
909 : actions économiques	27 244,09	2 896,70
TOTAUX	**19 284 392,02**	**15 461 621,37**

Ventilation par chapitres des dépenses réelles d'investissement 2020

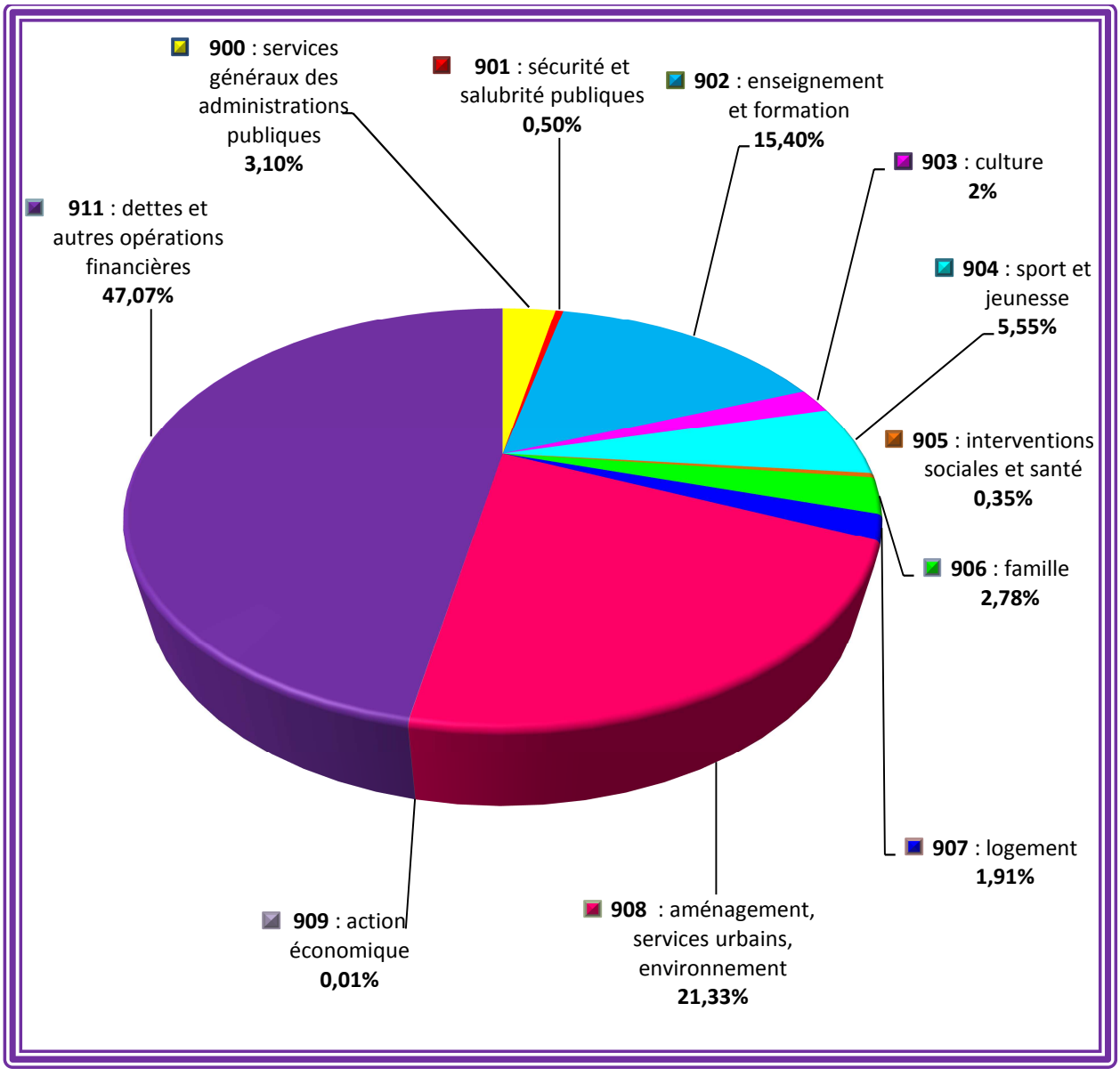

Les 15 461 621,37 € d'opérations réelles ont été investies cette année malgré le ralentissement engendré par la crise sanitaire dont :

- ✓ 4 972 000 € en voirie ont été investis notamment dans la création de pistes cyclables, réfection de chaussées et trottoirs ...
- ✓ 4 538 132 € en enseignement se répartissent entre la rénovation de menuiseries extérieures, des travaux de couverture, des travaux pour les groupes scolaires Champignol, Michelet, les Châlets ;
- ✓ le reste correspondant à des travaux dans les divers bâtiments communaux (structures sportives, petite enfance, culture...).

En 2019, la ville avait investi 19 millions, l'impact de la crise sanitaire explique donc la diminution enregistrée, mais la ville a accéléré son rythme d'investissement en fin d'année et a revu son PPI par rapport aux priorités. Cette situation a concerné l'ensemble des communes au niveau national.

En effet, au 30 septembre, la Cour des Comptes notait dans son rapport que les dépenses d'investissement étaient inférieures à 18% pour l'ensemble des communes par rapport à leur niveau à la même date en 2019.

C - La synthèse des conséquences de la crise sanitaire

Perte de recettes	CA 2020
Accueils de loisirs	-644 545,75
Restauration	-1 164 159,10
Petite enfance	-501 396,29
Piscines	-130 675,32
Concession funéraires	-29 874,10
Libéralités reçues : mariages	-9 515,02
Droits de voirie : terrasses, commerces ambulants	-83 823,45
Stationnement sur voirie	-254 954,88
FPS	-550 037,64
Locations de salles	-104 586,33
Macarons	-66 688,00
Stage relai jeunesse	-35 218,52
Dotation de solidarité communautaire	90 218,00
Total	**3 485 256,40**

Frais engendrés par la gestion de la crise	CA 2020
Autres fournitures non stockées dont masques, gels hydroalcooliques, matériels de protection et produits d'entretien	522 817,09
Fournitures d'entretien	65 827,95
Fournitures de petit équipement	255 170,49
Vêtements de travail	12 626,64
Autres matières et fournitures : gels	2 295,62
Frais de gardiennage des zones de stockage des masques	21 285,32
Locations mobilières : laveuse / toilettes	11 091,16
Entretien réparation bâtiments publics : désinfection des locaux	25 862,40
Frais de nettoyage des locaux	126 815,47
Matériel, équipements et travaux : marquage aux sols	10 275,98
Versements à des organismes de formation	648,00
Autres frais divers	9 719,00
Annonces et insertions	11 632,78
Catalogues et imprimés	10 812,30
Divers affichages	15 762,42
Prestation de services : intervenants ateliers soleil	8 272,39
Alimentation	711,76
Rémunération principale personnel titulaire	201,01
Autres indemnités personnel titulaire	396 005,20
Rémunération personnel non titulaire	70 338,61
Rémunération des apprentis	1 800,00
Autre personnel extérieur	1 420,00
Subventions	48 000,00
Macarons	50 633,00
Pistes cyclables	139 818,32
Distributeurs de gels, poteaux	12 416,65
Total	**1 832 259,56**

II - La stabilité financière de la ville assurée

La ville, malgré la crise sanitaire, est restée très fidèle aux principes directeurs qui lui ont permis de parvenir à un assainissement total de ses finances fin 2019. La maîtrise des dépenses d'une part, et la poursuite du désendettement, d'autre part, sont 2 axes restés prioritaires en 2020.

A - Le contrat de Cahors : des engagements partagés toujours d'actualité

Si l'Etat n'avait pas suspendu en 2020 l'exécution du contrat de Cahors, la ville se serait une nouvelle fois distinguée par la maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement. En effet, en tenant compte de l'évolution de 1,025%, telles qu'arrêtées dans le contrat signé en juin 2018, les dépenses réelles de fonctionnement, auraient dû se situer à 111 833 167 €, clôturant l'année avec un résultat de 104 977 920 €, **elle reste encore en 2020 largement en deçà de ses objectifs contractualisés.** La maîtrise des dépenses est donc avérée et bien que la gestion de la crise ait engendré des dépenses supplémentaires, les charges à caractère général demeurent à un niveau très raisonnable avec une hausse résiduelle de 400 000 € pour un total de 18 millions, sachant que les dépenses « Covid » ont représenté à elles seules 1,1 million d'euros. Cette maîtrise est d'autant plus remarquable que la ville s'est fortement mobilisée dans l'accompagnement de sa population pendant toute cette séquence. Il est incontestable que les périodes de confinement ont entraîné des économies de fonctionnement mais l'effort des services demeure louable puisque ces économies ont été compensées par des dépenses nouvelles. Les charges fixes de la collectivité étant importantes, l'impact des confinements a donc été minoré, ce qui est d'ailleurs le cas dans la plupart des communes, comme en atteste la Cour des Comptes dans son rapport (source : « Les finances publiques locales 2020 fascicule 2, décembre 2020 »).

En ce qui concerne les charges de personnel, la ville enregistre entre ses comptes administratifs 2019-2020 une variation de 2,56%. Cette variation doit être mise en perspective avec plusieurs éléments. En effet, la seule application du glissement vieillesse technicité, chaque année, constitue une dynamique intrinsèque à ce budget et entraîne à elle seule une hausse. Par ailleurs, l'application de toutes les mesures favorables au personnel, depuis plusieurs années (réforme du régime indemnitaire, NBI, PPCR...), provoque une variation. La conjugaison de ces 2 faisceaux de facteurs a entraîné pour 2020 une hausse de 1 223 895 € pour une variation totale du 012 de 1 607 241 €. La différence de 383 346 € s'explique quant à elle par les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, la ville a maintenu les rémunérations de tous ses personnels pendant les périodes de confinement, vacataires et personnes vulnérables placées en ASA. Par ailleurs, la ville a salué le dévouement et l'engagement de ses agents en versant une prime exceptionnelle pour un total de 340 000 € pour 740 agents.

Comme pour les charges à caractère général, les gains potentiels ont été neutralisés par la volonté d'assurer un service public le plus large possible et d'assurer ainsi un accompagnement plein et entier de la population saint-maurienne pendant toute la durée de cette crise.

Ces hausses sont d'autant plus supportables que la ville demeure très largement en dessous de son enveloppe définie par le contrat de Cahors.

B - La poursuite du désendettement : un objectif primordial maintenu

En 2020, comme pendant la mandature précédente, la ville s'est attachée à poursuivre son désendettement, fidèle à sa règle d'or selon laquelle elle n'emprunte jamais plus que ce qu'elle ne rembourse. Principe qu'elle dépasse même lorsqu'elle ne lève aucun emprunt comme en 2020 ou en rembourse de manière anticipée comme cela a été le cas en 2019.

Le profil de la dette consolidée de la ville se présente de la manière suivante :

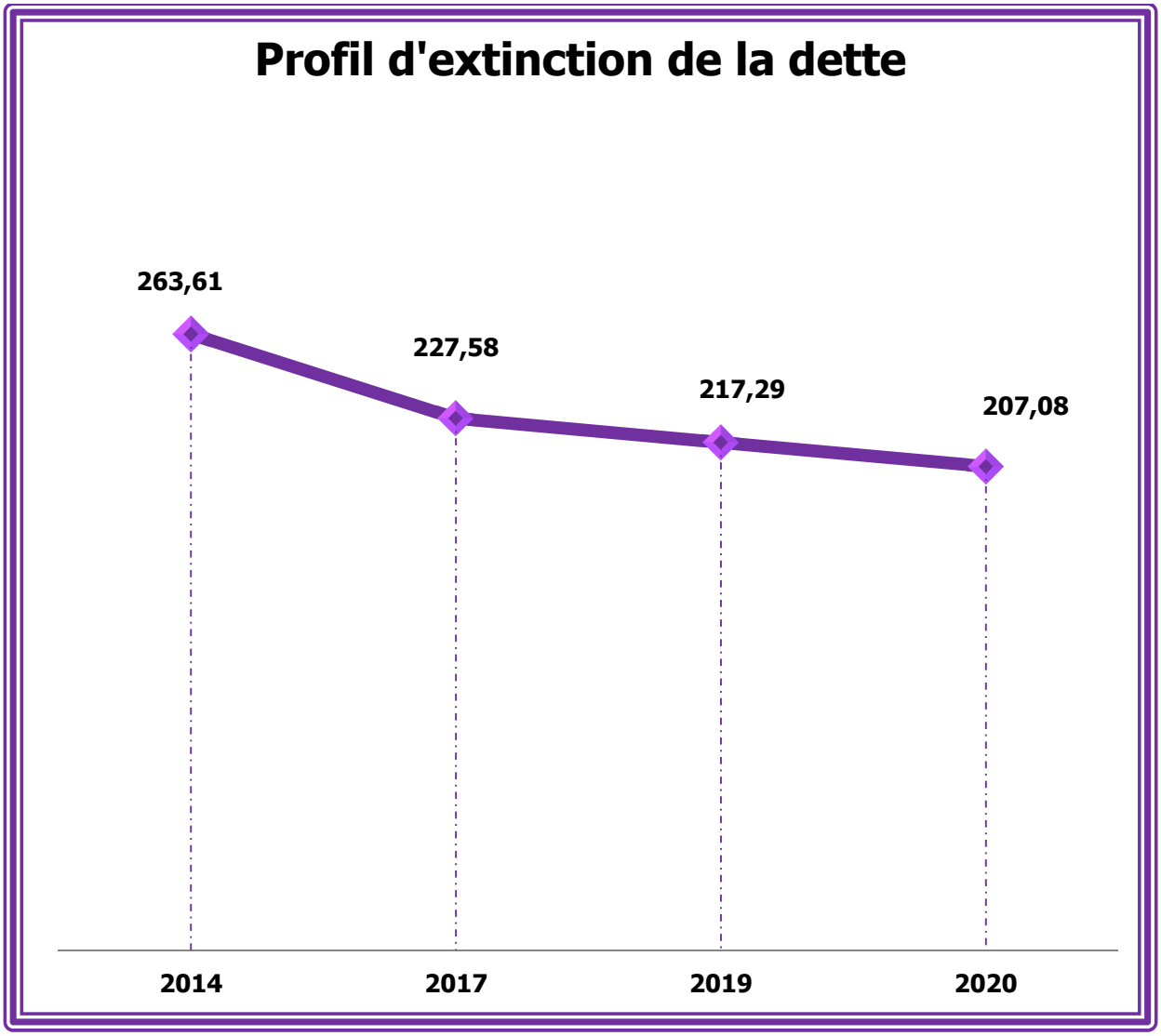

Entre 2017 et 2020, le capital restant dû passe de **227 millions à 207 millions** déduction faite du fonds de soutien soit une diminution de 20 millions. Le désendettement de la ville n'aura pas empêché pour autant un investissement dynamique et continu. La ville utilise d'autres leviers pour trouver ainsi une alternative à l'emprunt :

- ✓ un autofinancement solide :

L'autofinancement s'entend du solde positif entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois que le remboursement de l'annuité de la dette est assurée, la collectivité peut en disposer pour financer ses dépenses d'équipement propres. Cet indicateur permet, entre autres, d'analyser la santé financière de la collectivité.

Mais, la conjugaison d'une baisse des recettes et d'une hausse des dépenses a donc un effet immédiat sur la capacité d'autofinancement de la commune. Cependant, cette baisse est toutefois relative car sa valeur en 2020 représente plus du double de sa valeur de 2015. Sa constante amélioration témoigne donc indéniablement des efforts de gestion réalisés.

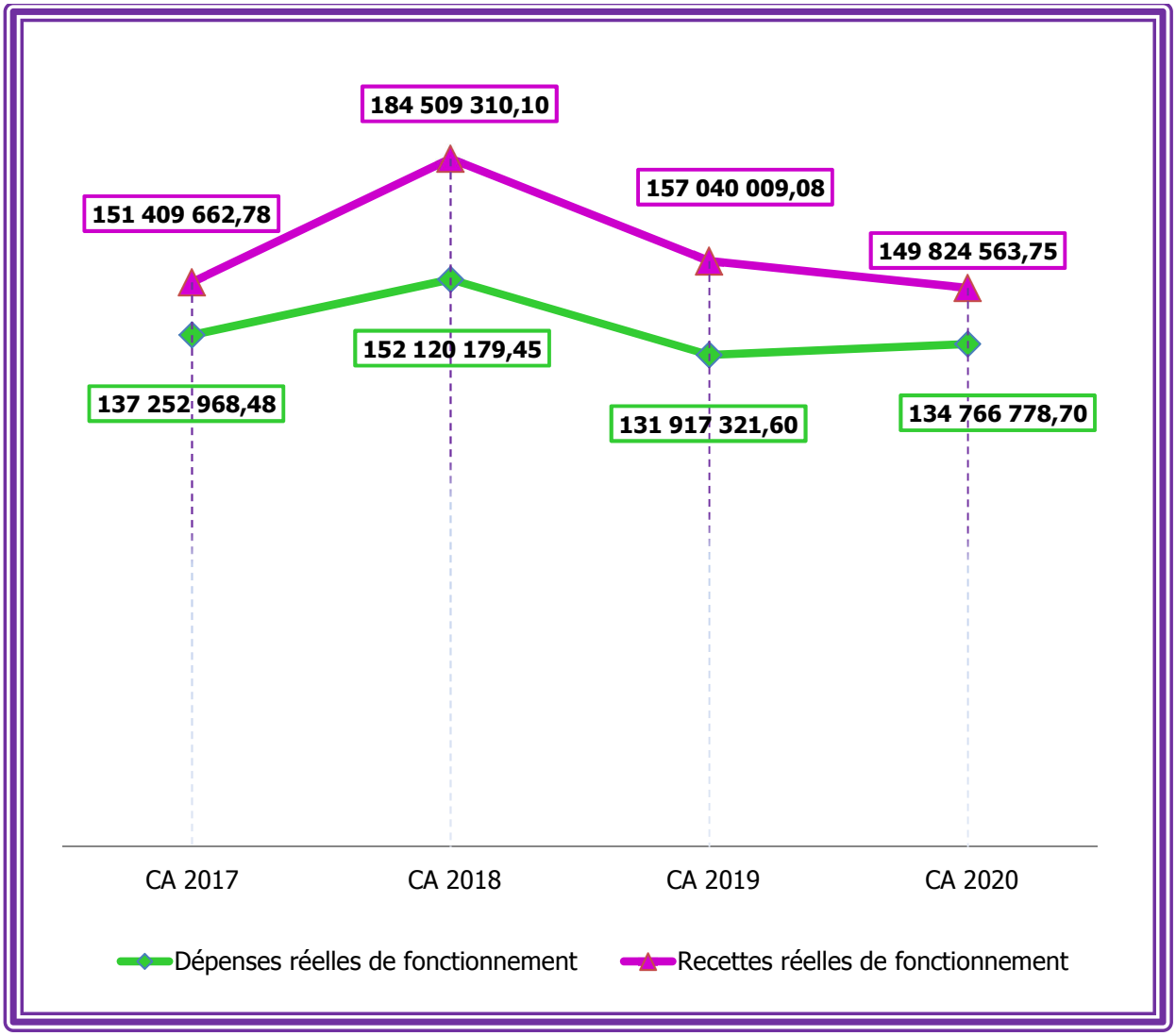

✓ une recherche active de subventions : le montant total des subventions, sous l'ancienne mandature a représenté 6 883 440,94 €. En 2020, la ville a déjà perçu un tiers de ce montant soit 2 077 653,40 €. Il faut rappeler que les subventions sont toujours versées à l'achèvement des travaux et à la levée de toute réserve ce qui peut prendre plusieurs années comme c'est d'ailleurs le cas pour les travaux du centre sportif Gilbert Nöel. Une même subvention peut donc être échelonnée sur plusieurs exercices, ce qui explique les variations qui peuvent être constatées entre prévisions et exécutions budgétaires.

✓ les taxes d'aménagement comptabilisées en recettes d'investissement viennent abonder les ressources de la commune. Ainsi, en 2020, la ville aura perçu 3 745 072,74 €.

Malgré la crise sanitaire et les retards qu'elle aura engendré dans la passation de marchés et l'organisation des chantiers, la ville a toutefois pû investir à hauteur de 14 739 694,37 €.

C- L'ANALYSE DES RATIOS

La crise sanitaire est venue perturber un rythme d'évolution des ratios de la ville sans pour autant que ceux-ci ne viennent contredire une tendance globale d'amélioration. Par la conjugaison d'une baisse des recettes concomitante à une hausse des dépenses, la ville s'inscrit dans la mouvance de toutes les collectivités et EPCI qui doivent assumer une baisse prévisible de leur épargne brute. L'enquête menée par la Cour des Comptes souligne en effet cette tendance générale suivie d'un effet de rattrapage en 2021 avec une stabilisation en 2022. La possibilité offerte par l'Etat d'étaler les dépenses Covid sur 3 ans ne semble pas être retenue par les collectivités, la ville préférant également clore cet épisode et en assumer les conséquences le plus rapidement possible. L'affichage budgétaire n'a donc pas de répercussions réelles sur sa capacité à assumer ses dépenses, la ville dispose en effet d'une solide trésorerie dont le niveau n'a pas souffert pendant la crise sanitaire. La ville a fait le choix assumé de mettre en place un dispositif « Covid » très complet répondant en tout point à l'urgence de la situation et plaçant ainsi sa conception du service public au-delà d'indicateurs budgétaires et de ratios. En 2020, l'épargne nette demeure positive malgré la violence du séisme qu'a pu constituer cette crise sanitaire, il faut rappeler que tel n'était pas le cas en 2017. La situation peut donc s'améliorer très rapidement, la ville ayant fait la preuve de sa résilience sous le mandat précédent. La simulation par la réintégration d'un niveau de recettes semblable, même sans les opérations de cessions, à celui de 2019 permet à la ville d'être très optimiste quant à l'évolution de ses ratios. L'épargne nette dans cette hypothèse remonterait à plus de 6 millions d'euros. La dégradation est donc uniquement imputable à la crise sanitaire.

Par ailleurs, l'évolution de notre capacité de désendettement qui remonte à 15,61 ans toujours bien en deçà de son niveau en 2017 (33,16 ans) prouve bien l'intérêt qu'à la ville à donner la priorité à son désendettement d'autant plus lorsque ses recettes deviennent incertaines comme cela a pu être le cas en 2020.

Bien conscient du poids historique de la dette à Saint Maur, les services de la direction départementale des finances publiques avaient encouragé la ville dans le pacte de Cahors à s'inscrire sur une courbe vertueuse en ce qui concerne la capacité de désendettement. Son niveau de 2020 ne vient pas outre mesure entacher la tendance générale de son amélioration sur la durée. Là encore, la simulation d'un retour à un niveau de recettes normal prouve qu'il s'agit là d'un épi-phénomène directement lié à la crise sanitaire : **à un niveau de dépenses constant, la capacité de désendettement serait en effet à son niveau de 2019**.

Le tableau présenté ci-dessous est une photographie de la situation réelle.

Libellés	2019	2020
Recettes de fonctionnement (RRF) = A	157 040 009	149 824 564
Dépenses de fonctionnement (DRF) = B	131 917 322	134 766 779
Dépenses de fonctionnement réelles	100 237 607	102 327 401
Epargne de gestion (RRF - cessions - DRF - ID) = C	33 768 534	25 402 224
Intérêts de la dette (ID) = D	10 694 446	10 375 131
Epargne brute (RRF - DRF) = C-D	23 074 088	15 027 093
Remboursement du capital de la dette	19 468 608	13 746 375
Epargne nette (RRF - DRF - cessions + intérêts et capital)	**3 605 480**	**1 280 718**

Une capacité de désendettement ramenée à 15,61

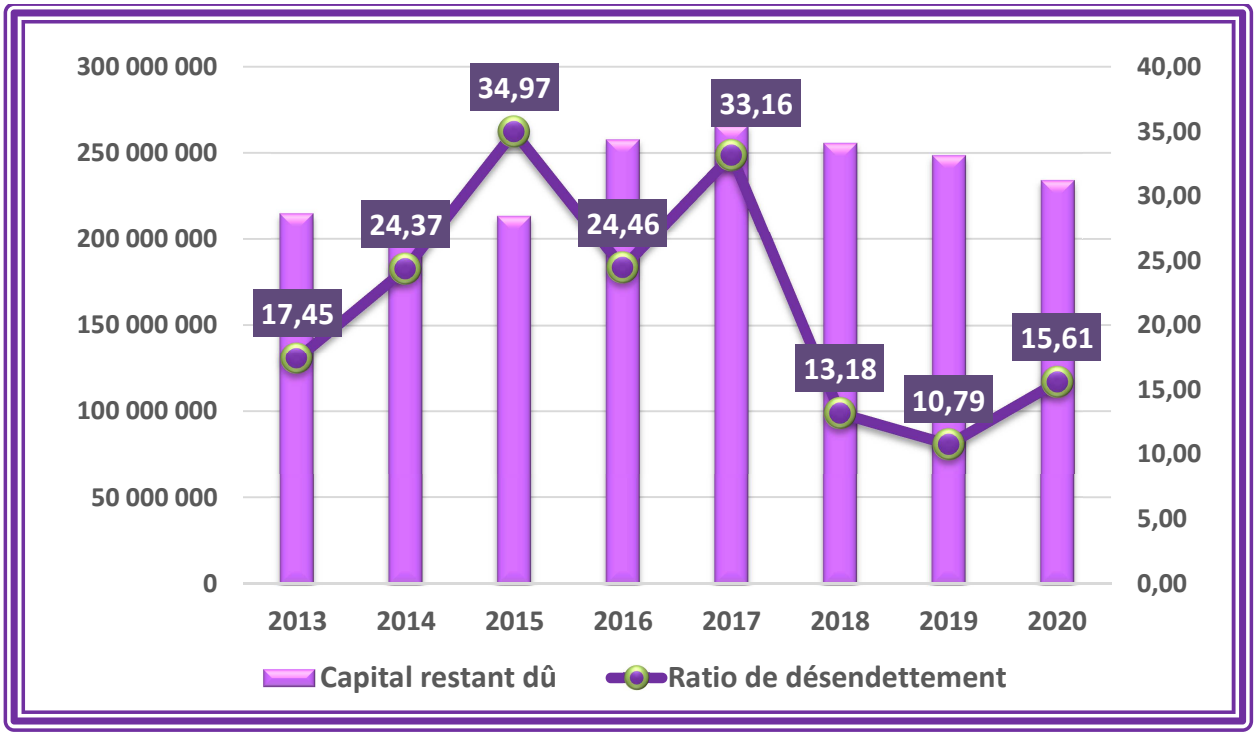
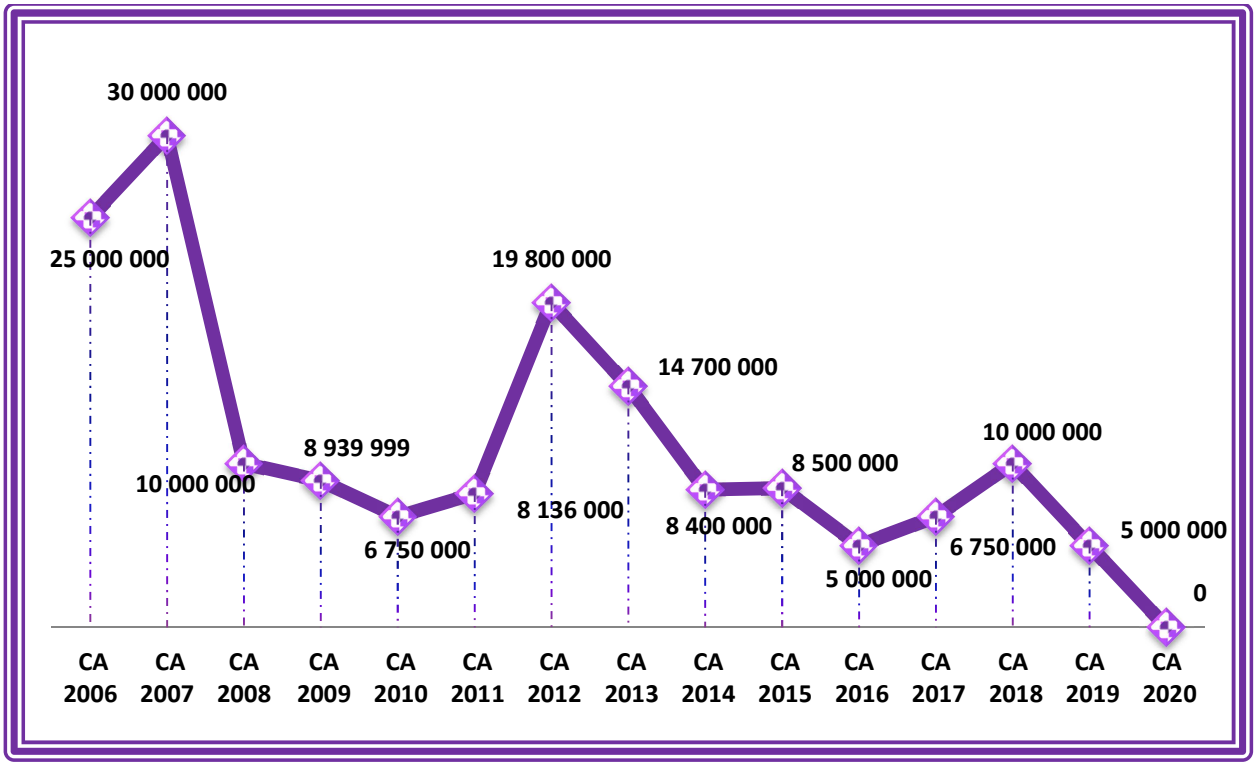
En 2020 : pas de recours à l'emprunt